



**HAL**  
open science

## Grade Master - Musique-interprète

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Musique-interprète. 2018, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. hceres-02029710

**HAL Id: hceres-02029710**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029710>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation des mentions de grade master

Conservatoire national supérieur de musique et de  
danse de Paris

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Rose Bardonnnet-Lowry, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 16 OCTOBRE 2017

### PRÉSENTATION

Les études dispensées au Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Paris sont organisées depuis septembre 2008 selon le schéma européen de Bologne, licence-master-doctorat (LMD).

Les diplômes de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur du CNSMD de Paris conférant grade de master sont fixés par arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur en date du 31 mai 2010 renouvelé le 4 février 2016 et définis par le règlement des études de l'établissement conformément au décret du 18 février 2009 n°2009-201 portant statut des Conservatoires nationaux de Paris et de Lyon.

L'offre de formation proposée à l'évaluation bénéficie d'un environnement d'exception issu de l'histoire presque bicentenaire du CNSMD de Paris. Depuis 1990, cet établissement est installé dans un bâtiment contemporain hors norme spécialement conçu pour lui et situé au sein d'un pôle culturel unique au monde à proximité de la Philharmonie de Paris - Cité de la Musique.

Cette offre de formation comporte cinq mentions de master ayant une identité propre : *Interprètes de la musique, Métiers du son, Musicologie, Écriture et composition, Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique.*

- **Musique – Écriture et composition**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'*Écriture et de composition* du CNSMD de Paris fait suite à un premier cycle conçu sur des modalités différentes : pour la spécialité composition, il existe un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur (DNSPM) alors qu'il n'en existe pas pour la spécialité écriture. Il en découle une organisation en deux parcours qui n'articulent pas le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle de la même manière.

Les enseignements pratiques et théoriques sont articulés en quatre composantes : la ou les discipline(s) artistique(s) principale(s), les disciplines complémentaires imposées ; les disciplines transversales imposées et une discipline complémentaires dite optionnelle que l'étudiant est libre de choisir parmi l'offre des disciplines complémentaires optionnelles. Quel que soit le parcours, le diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur bénéficie d'un tronc commun de disciplines dites transversales.

A l'issue de la formation les diplômés de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'*Écriture et de composition* acquièrent des connaissances et des compétences communes complétées d'un ensemble propre à chaque parcours.

Cette formation est essentiellement orientée vers l'écriture dans un style donné et la création écrite contemporaine. Elle prépare les étudiants à leur futur métier en développant une capacité d'adaptation aux contextes imposés (type de narration, style ou forme contraint, nomenclature utilisable, durée de l'œuvre, calendrier de remise des partitions...), aux publics, aux lieux et aux situations les plus variées mais aussi ouvert librement à diverses formations instrumentales, vocales ou mixtes.

- **Musique – Interprète de la musique**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'*Interprète de la musique* bénéficie d'une reconnaissance internationale qui participe au rayonnement de l'établissement. Elle constitue le noyau historique de l'enseignement au CNSMD de Paris et participe de la poursuite de la tradition de « l'école française ». Le seul autre établissement qui propose un parcours complet d'interprète de la musique du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> cycle supérieur est le CNSMD de Lyon.

Cette formation est nettement orientée vers la pratique instrumentale et les métiers de la scène dans leur variété : soliste, chambriste, musicien d'orchestre, chef d'orchestre, chef de chœur, improvisateur, médiateur...

Le 1<sup>er</sup> cycle supérieur, axé sur les fondements des métiers auxquels il prépare, est en cohérence avec les orientations scientifiques et professionnelles du 2<sup>ème</sup> cycle supérieur.

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur des musiciens interprètes est déclinée en sept spécialités : *Chant, Instruments (classique et contemporains), Instruments anciens, Accompagnement, Improvisation au clavier, Jazz et musiques improvisées, Direction d'orchestre et direction de chœur.*

Ce cycle est axé tant sur le processus réflexif et autonome que sur la volonté de faciliter et valoriser la spécialisation de l'étudiant dans les domaines où il excelle particulièrement. A l'issue de cette formation les étudiants ont acquis un très haut niveau de pratique et sont prêts à entrer dans les métiers ouverts aux musiciens professionnels.

- **Musique – Musicien ingénieur du son**

A l'échelle nationale, la formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur aux *Métiers du son* (FSMS) du CNSMD de Paris est référencée aux côtés de formations proposées par d'autres établissements d'enseignement supérieur : L'Ensatt (Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre), L'Ensl (Ecole nationale supérieure Louis Lumière) et la Femis (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son). Elle est cependant sans équivalent à ce niveau de formation technique et scientifique eu égard à l'exigence spécifiquement musicale sollicitée dès le prérequis scientifique (niveau Bac+2). La formation est assez singulière au sein du CNSMD de Paris puisqu'elle ne s'inscrit pas à la suite d'un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) et qu'elle ne prévoit pas de procédure de recrutement en cours de cursus ni de passerelles entre les formations de l'établissement.

L'objectif de cette formation est de transmettre des compétences de haut niveau à la fois musicales, scientifiques et techniques qualifiant les étudiants pour l'exercice du métier de « musicien – ingénieur du son ».

L'ensemble des huit semestres (quatre années) propose un parcours en un bloc jusqu'à l'obtention du diplôme conférant le grade de master.

Les deux dernières années sont consacrées à un parcours orienté vers une spécialisation professionnelle et à la réalisation par l'étudiant de nombreux projets personnels développant son autonomie dans les secteurs de la production d'enregistrement, de la création, de la recherche et de la diffusion musicale et sonore.

- **Musique – Musicologie**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur en *Musicologie* du CNSMD de Paris est un des très rares parcours de formation dans ce domaine en France proposant une sélection non pas sur dossier mais sur concours. Ceci résulte en un haut niveau technique d'une part, une homogénéité de niveau par promotion d'autre part, et une pratique instrumentale ou vocale attestée.

Ce concours est ouvert à des étudiants souhaitant obtenir le diplôme complet de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur conférant le grade de master ou une ou plusieurs récompenses sans aspirer au diplôme complet.

Le cursus est de cinq années maximum et propose quatre disciplines : analyse théorique et appliquée, esthétique, histoire de la musique, métiers de la culture musicale.

Ces disciplines principales sont accompagnées par des disciplines complémentaires, des disciplines transversales imposées et des disciplines complémentaires optionnelles permettant aux étudiants d'acquérir les compétences attendues que sont une culture musicale vaste, abordant toutes les périodes de l'histoire de la musique, tout en se spécialisant dans les méthodes de travail spécifiques et les différents champs de la recherche musicologique.

L'étudiant doit choisir un parcours individualisé comprenant deux disciplines principales et toutes les disciplines complémentaires imposées.

Cette formation a pour objet l'acquisition d'outils méthodologiques théoriques et pratiques afin de développer une réflexion critique et personnelle sur les différents champs musicaux et leurs applications, une

aptitude à concevoir et à réaliser des travaux de recherche et des projets artistiques de manière autonome et la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle.

- **Musique - Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* offre une spécialisation dans le domaine de la pédagogie à des musiciens hautement formés et dont le niveau artistique de référence est celui du 2<sup>ème</sup> cycle supérieur des disciplines de pratiques artistiques des CNSMD de Paris et Lyon.

Elle s'attache à donner aux étudiants les connaissances, savoirs et savoir-faire nécessaires pour exercer le métier de professeur d'enseignement artistique dans les conservatoires à rayonnement régional ou départemental et dans les pôles supérieurs d'enseignement artistique. La formation, déclinée en trois parcours distincts : *Instruments et chant*, *Jazz*, *Formation musicale*, prépare en outre à assumer les fonctions de coordinateur de département pédagogique dans ces mêmes établissements ou de directeur de conservatoires municipaux ou à rayonnement communal.

Pour cela elle est centrée sur l'acquisition de connaissances théoriques en sciences de l'éducation, en culture musicale et en esthétique ; de savoirs et savoir-faire directement liés à la pratique pédagogique et des compétences en matière de méthodologie et de recherche évaluées à travers la réalisation de trois réalisations principales : un projet pédagogique, un mémoire et un stage didactique.

## AVIS GLOBAL

Cette offre de master est centrale à la formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur musical en France. On constate que seuls les CNSMD de Paris et de Lyon proposent les mentions *Interprète de la musique* et *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*. Les mentions *Écriture et composition* et *Musicologie* sont quant à elles des propositions qui existent aussi au niveau de plusieurs universités.

La mention *Métiers du son* se trouve être aussi dispensée par d'autres établissements d'enseignement supérieur : L'Ensatt, L'Ensl et la Femis.

Néanmoins, la spécificité de l'offre de formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur du CNSMD de Paris et le positionnement unique de l'établissement font qu'elle n'entre pas en concurrence avec ces autres établissements.

Les formations de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur du CNSMD de Paris bénéficient de la renommée nationale et internationale de l'établissement. En effet l'environnement culturel exceptionnel sur le site de la Villette, l'excellence et l'ampleur des équipes pédagogiques, les ressources documentaires, les interactions avec les autres cursus et les outils technologiques et instrumentaux sont des atouts majeurs de l'attractivité de ces cursus proposant des enseignements peu développés en France.

Un autre point fort commun à ces formations est que les étudiants bénéficient des multiples partenariats pédagogiques et artistiques tissés avec le monde professionnel tant dans l'environnement proche du conservatoire qu'au niveau international.

Au niveau de l'organisation des enseignements, l'offre étant composée de cinq mentions de master très diverses dans leurs contenus, aucune généralisation n'est possible. Il n'en est pas moins vrai que cette offre de master est présentée de manière très satisfaisante dans les documents d'information à destination d'étudiants hautement sélectionnés.

Bien qu'on puisse remarquer que depuis 2014 le volet recherche a été développé, notamment à travers des programmes de recherche, la participation à des journées d'études, à des colloques internationaux, à des projets collaboratifs ou encore par la publication d'études, il n'en reste pas moins que la visibilité/lisibilité de l'activité de recherche est encore insuffisante et peu précise pour des formations qui se veulent équivalentes à des formations de master universitaires et doivent à ce titre répondre aux exigences de l'arrêté du 22 janvier 2014 qui exige l'adossement de tout master à la recherche au travers des activités de recherche des laboratoires propres à l'établissement ou en partenariat avec d'autres établissements.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Le point commun à toutes ces mentions est l'accès à la formation par concours d'entrée. On constate que les élèves s'y préparent de plus en plus tôt et que, post baccalauréat, la très grande majorité a choisi une filière de formation en adéquation avec les prérequis.

Ainsi la quasi-totalité des candidats possède un niveau de diplôme d'études musicales (DEM) en formation musicale et un diplôme de CRR (conservatoires à rayonnement régional) ou ENSMP (pôles d'enseignements supérieurs) aussi habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel musicien (DNSPM) à l'issue d'un 1<sup>er</sup> cycle supérieur. Pour la spécialité de *Musicien-Ingénieur du son*, ce diplôme de 1<sup>er</sup> cycle n'existe pas. Les étudiants visant cette formation devant aussi satisfaire à des prérequis scientifiques, ils sont issus de formations préparatoires spécialisées, notamment la Prépa Son de Châlons-sur-Saône.

Le caractère très généraliste de la mention *Musicologie* interroge alors que la tendance actuelle, en particulier dans les universités, est de spécialiser ce type de formation.

L'attractivité internationale du CNSMD de Paris est indéniable et les étudiants étrangers représentent un pourcentage globalement significatif (20 %). Néanmoins, à l'exception de la mention *Interprètes de la musique*, on constate que le recrutement est très majoritairement national, ce qui peut s'expliquer pour partie par la spécificité française de certaines formations et débouchés. Les dossiers renseignent sur le nombre de candidats et le nombre total d'étudiants inscrits mais donnent rarement le nombre d'admis par année.

L'organisation des enseignements est clairement définie avec une description des différentes unités d'enseignement, de leur volume horaire associé et d'une estimation du temps de travail personnel requis.

La formation est structurée en semestres (qui peuvent être modulaires dans le cas de la mention *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*) et organisée en parcours équilibrés associant à la fois les enseignements pratiques et théoriques dont l'articulation est claire et pertinente.

Ces parcours généralement bien définis sont articulés autour du pivot central constitué par les disciplines principales auxquelles s'ajoutent des disciplines complémentaires et transversales, imposées et optionnelles. Les disciplines transversales (méthodologie de la recherche, travail d'étude personnel, aspects pratiques du métier, initiation à la pédagogie, langue vivante et mise en situation professionnelle) font l'objet d'un tronc commun. Dans le cas de la formation aux *Métiers du son*, ces deux premières années de tronc commun prévoient une mise à niveau sur les compétences spécifiques.

Le diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur attribue des crédits ECTS (*European Credit Transfert System*) dont 40 à 50 % du total des crédits sont dédiés à la discipline principale. Les maquettes présentant ces ECTS sont très lisibles.

On peut néanmoins souligner que pour la mention *Interprète de la musique*, la proportion en ECTS pourrait être rééquilibrée afin de mieux valoriser des disciplines indispensables à l'avenir professionnel des étudiants, comme les langues, la pédagogie, la pratique d'orchestre et les auditions de recrutement.

Afin de garantir l'accessibilité d'étudiants en situation de contraintes particulières (situation de handicap, activité professionnelle reconnue utile à la formation, maladie grave...), des aménagements particuliers, prévus par les dispositions prises dans ce cadre au CNSMD de Paris, peuvent être accordés. Toutefois aucune formation n'est proposée à distance, ni ouverte à la formation continue, à la formation tout au long de la vie, à l'apprentissage ou à l'alternance, bien que certaines mentions puissent intéresser le monde professionnel et avantageusement préparer l'insertion des diplômés.

Conformément aux attendus d'un master, l'acquisition de compétences professionnelles occupe une place importante en volume horaire. Elle s'articule autour de la réalisation de stages en entreprise et au sein du CNSMD de Paris et de la réalisation d'un projet de recherche. Les stages font l'objet d'un suivi par un enseignant pour en valider le contenu et favoriser l'intégration des résultats avec les travaux personnels de l'étudiant. Bien que cette mise en situation professionnelle prépare l'avenir d'une majorité d'étudiants, il existe des divergences dans la manière dont cette étape est valorisée. En formation de *Musicologie* par exemple, le volume horaire dédié à la préparation à la vie professionnelle est insuffisant par rapport à l'ambition affichée. En revanche, dans le cas de la mention *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, les stages sont en adéquation avec l'attention toute particulière portée à la réalité de terrain afin de comprendre et d'appréhender les dynamiques socio-culturelles des territoires du futur exercice de la fonction.

Les étudiants bénéficient d'un cadre complet particulièrement approprié à la mise en pratique de l'enseignement prodigué que sont les ressources propres de l'établissement : la médiathèque Hector Berlioz, le

service audio-visuel du conservatoire, le service des éditions numériques, les parcs instrumentaux, le centre de création électroacoustique et les cinq studios de prise de son et de post-production.

De même, les étudiants peuvent acquérir des compétences professionnelles et appréhender au mieux leurs futures professions grâce à de nombreux partenariats pédagogiques et artistiques tissés avec le monde professionnel en proximité du conservatoire : Philharmonie de Paris-Cité de la Musique, Ensemble Intercontemporain, Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique/musique), Femis.

En revanche, force est de constater que le CNSMD de Paris a peu de relations avec l'environnement régional. Un développement en région serait pourtant pertinent pour un établissement à vocation nationale.

Au niveau européen, le CNSMD de Paris est membre de l'Association européenne des conservatoires (Aec) et de *European platform of artistic research* (Epam). Pour l'enseignement de la spécialité *Jazz et musiques improvisées*, il est membre du groupement international *European Jazz Master* (EUJAM) et coopère avec le Jazz institut Berlin.

L'accès au niveau international est tout aussi riche et ces liens avec les acteurs du domaine musical permettent la confrontation avec des systèmes éducatifs très divers et particulièrement innovants dont la pédagogie de l'apprentissage collectif avec El Sistema (Venezuela).

Malgré l'attractivité internationale du diplôme, la mobilité internationale reste encore modeste et prend surtout la forme de séjours financés pour les programmes européens *Erasmus* et *Erasmus+*. De plus, peu d'éléments d'analyse sont donnés sur la mobilité sortante qui apparaît comme faible.

Une réflexion sur d'autres modalités d'accueil et d'accompagnement à la mobilité serait à entreprendre.

Une enquête sur le taux d'exercice à l'étranger pourrait être un indicateur utile, tout comme l'évaluation de la reconnaissance mutuelle effective des diplômés des formations équivalentes au niveau européen ou international dont les dossiers ne font pas mention.

Bien que le développement du volet recherche ne soit pas assez abouti, surtout par manque d'adossement à des laboratoires, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des critères LMD est respecté. La poursuite de la formation au-delà du 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'*Interprète de la musique* est possible grâce à plusieurs options : le doctorat d'art de création *Sciences, art, création et recherche* (SACRe), les diplômes d'artistes interprètes et la formation diplômante au certificat d'aptitude à l'enseignement (CA).

L'ensemble de l'offre de formation bénéficie d'un très bon taux de réussite. Cette appréciation est toutefois pondérée par le cas particulier de la mention *Écriture et composition*. Pour ce qui est de la mention *Métiers du son*, on peut aussi s'interroger sur les démissions en fin de 4<sup>ème</sup> année qui privent les étudiants de la validation de leur diplôme et pour lesquelles la raison avancée est que ces étudiants anticipent leur insertion professionnelle.

L'insertion professionnelle est un autre point fort de toutes les formations et affiche un taux élevé.

Bien qu'il soit assez difficile d'établir des statistiques sur des cohortes aussi faibles, le taux important de réponses à l'enquête interne organisée par le CNSMD témoigne de l'attachement des diplômés à leur formation et au suivi par l'équipe pédagogique. Par ailleurs, on peut retenir que les secteurs d'activité et métiers et compétences exercées sont conformes aux objectifs de la formation et que les intervenants extérieurs qui dispensent principalement les cours pratiques représentent un vecteur d'insertion professionnelle dans un secteur en évolution. Les résultats de cette enquête sont toutefois minorés par la part non négligeable d'étudiants mineurs au sujet desquels aucun élément n'est donné. Ce dispositif de suivi de l'insertion professionnelle précisé au fur et à mesure des premières enquêtes pourrait être encore affiné car les données chiffrées disponibles sont parfois difficiles à analyser. Devant le constat que l'appartenance au régime de l'intermittence reste très majoritaire, cette analyse gagnerait à être envisagée à travers une enquête sur la nature d'emploi et le devenir à 10 ans.

Le pilotage de la formation est assuré par la direction, les responsables de département et les équipes pédagogiques qui sont souvent très nombreuses et font appel à une large proportion d'artistes de stature internationale. Afin d'apporter réponse aux recommandations du précédent rapport de l'AERES (aujourd'hui Hcéres) le pilotage de la formation a été complété par la mise en place de conseils de la formation paritaires qui se réunissent deux fois par an. Cette pratique s'est élargie à l'ensemble des formations.



Les dossiers fournis sont clairs bien que l'absence de projet d'établissement formulé en tant que tel interroge. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et suppléments au diplôme sont de qualité.

## POINTS D'ATTENTION

Malgré des évolutions récentes le volet recherche n'est pas suffisamment développé.

Dans le respect de la logique LMD, la réflexion sur ce point doit se poursuivre, d'autant plus que le positionnement de l'établissement en tant que membre de l'équipe d'accueil SACRe EA 7410 – Ecole doctorale ED 540 (*Sciences, arts, création et recherche*) avec l'Université Paris-Sciences et Lettres (PSL) est assez remarquable.

Pour toutes les mentions, se pose la question d'un adossement à un laboratoire de recherche. Bien que le CNSMD de Paris soit associé au laboratoire IReMus (Institut de recherche en Musicologie) de l'Université Paris-Sorbonne et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), on constate une absence d'adossement à un laboratoire propre. Un tel adossement permettrait de développer plus d'innovation pédagogique et de recherche, d'anticiper les pratiques d'enseignement artistiques à travers le questionnement des pratiques pédagogiques d'enseignement numérique et ainsi compenser l'actuelle faiblesse de la formation dans le domaine de l'informatique musicale.

De plus, le renforcement de la recherche par une plus grande intégration d'enseignants-chercheurs faciliterait l'ouverture au doctorat. Une réflexion sur ce point semble donc être prioritaire.

Aucun élément n'est fourni concernant les plans de formations suivis par les enseignants. Or l'établissement est un creuset unique où le croisement de savoirs pourrait représenter un avantage exceptionnel visant, entre autres, à éviter l'écueil de la reproduction de schémas établis et à soutenir la recherche. Il serait utile qu'une réflexion sur ce point soit engagée au sein de l'établissement.

Un point de vigilance est la mention *Musicologie* qui propose une voie trop généraliste. On ne peut qu'encourager le CNSMD de Paris à envisager de concevoir une formation ayant un périmètre musicologique précis, et conçue de manière à respecter la logique LMD et un cadre pédagogique conforme aux attendus de mutualisation et capitalisation des enseignements.

## FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'Écriture et de composition
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur d'Interprète de la musique
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de Musicien ingénieur du son
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de Musicologie
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 16 OCTOBRE 2017

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR D'ÉCRITURE ET DE COMPOSITION

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle d' *Écriture et de composition* propose deux parcours. Le parcours *Composition* fait suite à une formation de 1<sup>er</sup> cycle supérieur dans le domaine de la composition sanctionnée par le diplôme national supérieur de musicien professionnel (DNSPM). Le parcours *Écriture*, ne bénéficiant pas de ce diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, est pour sa part organisé sur cinq ans en deux cycles (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle).

### ANALYSE

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le parcours *Écriture* vise la maîtrise des grammaires de la musique occidentale au travers de son histoire et de ses formes principales. Le parcours *Composition* vise la création d'œuvres originales attestant de la maîtrise des techniques musicales contemporaines (instrumentales et technologiques).

Le dossier laisse apparaître que la distinction entre les deux parcours est assez faible, si ce n'est l'acquisition de compétences plus réflexives pour le parcours *Écriture* et plus créatives pour le parcours *Composition*. La liste des secteurs d'activité et types d'emplois accessibles est rigoureusement identique. La seule activité qui les distingue est la « musique de variété » qui n'est pas mentionnée pour le parcours *Composition*, ce qui peut surprendre puisque ce dernier entend aussi préparer aux métiers d'arrangeur et d'auteur-compositeur-interprète. Curieusement, le parcours *Écriture* ne fait pas mention de l'apprentissage des nouvelles technologies, bien qu'il cite l'accès au métier de compositeur de musique assisté par ordinateur, et bien que l'étudiant ait la possibilité de choisir, parmi ses disciplines principales, les techniques d'écriture musicale des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles.

Les deux parcours n'articulent pas le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle de la même manière, ce qui nuit à la cohérence de ce master. Le parcours *Écriture* est conçu sous forme d'un cycle unique de cinq années. Les trois disciplines principales, l'une obligatoire (harmonie) et les deux autres au choix parmi quatre spécialités (contrepoint, fugue et formes, polyphonie XVe-XVIIe, écriture XX<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup>) représentent près de 90 % des ECTS (*European Credit Transfert System*) en 1<sup>er</sup> cycle et 60 % en 2<sup>ème</sup> cycle, les 10 et 40 % restant se répartissant entre orchestration et recherche. De son côté, le parcours *Composition* est ouvert sur concours aux étudiants titulaires d'un DNSPM de composition. 75 % des ECTS du 2<sup>ème</sup> cycle sont dévolus à la pratique de la composition. Ce parcours ne précise pas les passerelles entre musique mixte et musique instrumentale.

Les parcours ne mentionnent pas suffisamment la progression des acquis au cours de la formation. Par exemple pour le parcours *Écriture* il n'est pas indiqué si les trois disciplines principales que l'étudiant doit suivre sont abordables en parallèle ou selon un ordre particulier, ni si elles s'étalent chacune sur les cinq années ou non.

La part consacrée à la recherche est assez faible : elle représente 1/10<sup>ème</sup> de l'ensemble du 2<sup>ème</sup> cycle (12 ECTS sur 120 ECTS). La méthodologie de « recherche artistique » et les autres disciplines transversales sont organisées en tronc commun à ces deux parcours et à l'ensemble des formations d'interprètes de la musique. Il s'agit de « recherche artistique » dont les contours gagneraient à être définis. Enfin, des passerelles sont mises en place entre ces différentes formations, les disciplines principales d'une formation pouvant être validées comme discipline complémentaire optionnelle dans une autre.

Les modalités pédagogiques laissent une large place au travail individuel avec un encadrement par les pairs (compositrices et compositeurs).

Des aménagements existent pour les publics en situation particulière (salariés, situation de handicap...).

La formation n'est pas ouverte à la formation continue, à la formation tout au long de la vie, à l'apprentissage ou à l'alternance. La formation n'est pas proposée à distance.

De multiples conventions de partenariat ont été signées avec des structures musicales de très haut niveau. Les modalités de prise en charge pédagogique par l'employeur ne sont toutefois pas précisées.

L'acquisition de compétences additionnelles et transversales est organisée à l'échelle de l'établissement. Une formation très utile en français langue étrangère est exigée, mais le dossier ne précise pas ce qui se passe si l'étudiant ne la valide pas. Des cours d'anglais spécialisés sont également organisés pour l'ensemble des étudiants avec une exigence d'obtenir le niveau B2 à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle. Un espace numérique de travail est disponible.

Pour le parcours *Composition*, l'admission en 2<sup>ème</sup> cycle se fait sur concours, mais en sont exemptés les étudiants titulaires du DNSPM de composition du CNSMD de Paris ayant obtenu au minimum la mention « Bien ». Les concours d'entrée en 1<sup>er</sup> cycle pour *Ecriture* et 2<sup>ème</sup> cycle pour *Composition* se font sur dossier et mise en loge.

### Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

L'accès à d'autres filières du CNSMD de Paris est facilité pour compléter la formation générale.

Les formations supérieures en écriture des CNSMD de Paris et de Lyon sont les seules à être proposées en France. La méthode d'écriture tonale « à la française » est complétée d'un enseignement très précieux en musiques anciennes. Le CNSMD de Paris était, jusqu'à la création du CNSMD de Lyon, le seul à posséder une classe de composition. De nos jours, d'autres établissements (Strasbourg, Paris 8, etc.) proposent des cursus de composition et de création musicale.

Concernant la recherche, le positionnement de l'établissement est remarquable. Il est membre de l'équipe d'accueil Sciences, arts, création, recherche (SACRe) de l'Université Paris Sciences et lettres (PSL) ; du Collegium musicale ; de l'école doctorale transdisciplinaire *Lettres/Sciences* (ED540) de l'École normale supérieure (ENS) ; de la communauté d'université et d'établissements (ComUE) PSL. Le doctorat SACRe est une poursuite d'études idéale pour la composition, moins pour l'écriture. Cependant, le dossier ne donne malheureusement pas d'information sur le nombre de diplômés de la formation ayant poursuivi en doctorat. Il existe également peu d'informations sur les interactions entre les enseignants du 2<sup>ème</sup> cycle *Ecriture et composition* et les équipes de recherche SACRe, ou d'autres unités de recherche. Les programmes communs au CNSMD de Paris, les ressources documentaires, les outils technologiques et instrumentaux, les interactions avec les cursus d'ethnomusicologie ou des métiers du son, sont une richesse extraordinaire pour l'étudiant compositeur.

Le dossier témoigne d'une politique de partenariat musical très active. La situation au cœur d'une ville extrêmement dotée en centres culturels nationaux et industries culturelles est un privilège unique en France.

Une convention a été signée avec Paris-Sorbonne offrant aux étudiants des deux institutions la possibilité de suivre et valider un cours en musicologie et de valider un double diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. Le CNSMDP a signé une convention avec l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM) permettant aux étudiants compositeurs de 2<sup>ème</sup> cycle d'y suivre le cursus de composition.

Le CNSMD de Paris est membre d'associations européennes dédiées à l'enseignement musical comme l'Association européenne des Conservatoires (Aec). La mobilité s'effectue notamment via les programmes européens *Erasmus* et *Erasmus+*. Si le dossier fait mention de l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de programmes d'échanges internationaux (*Erasmus*), il n'indique pas si la réciproque est vraie (mobilité sortante).

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

Sur une moyenne de 40 inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle, 30 le sont en *Ecriture* (18 en 1<sup>ère</sup> année, 12 en 2<sup>ème</sup> année) et 10 en *Composition* (5 en 1<sup>ère</sup> année, 5 en 2<sup>ème</sup> année). L'effectif subit cependant de fortes variations selon les années (du simple au double entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016). 30 % des étudiants du 2<sup>ème</sup> cycle sont étrangers, ce qui témoigne de l'attractivité internationale du diplôme.

Le taux de réussite moyen sur les deux parcours est de 90 %. Cependant, l'évaporation de 66 % des étudiants entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année du parcours *Ecriture* interroge. Il n'existe pas d'analyse de ce phénomène. Il n'en va pas de même en *Composition*, où la totalité des étudiants-es passent en 2<sup>ème</sup> année.

Il existe une grande diversité de poursuites d'études après le 2<sup>ème</sup> cycle, qui concerne 11 étudiants sur 17. Une enquête a été menée sur le devenir des étudiants entre 2013 et 2016, concernant le contingent groupé « *Ecriture et Composition* ». Le taux de réponse à l'enquête est proche de 50 % mais porte sur des petits nombres, ce qui rend difficile une interprétation circonstanciée sur l'insertion. Concernant la nature de l'emploi, la création musicale n'est pas la source principale de revenu.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants (35) des deux parcours, plus des tuteurs et intervenants extérieurs. Elle est placée sous l'encadrement du directeur du conservatoire, du directeur des études musicales et du chef du département *Ecriture et composition*. A noter qu'ils sont dans leur grande majorité issus des classes du CNSMD de Paris ou sont passés par ses cursus, ce qui interroge sur l'intégration de points de vue esthétiques et de cultures diverses. L'équipe pédagogique s'appuie sur des moyens administratifs et techniques importants.

Au niveau de la recherche, plusieurs enseignants appartenant au CNSMD de Paris ou à d'autres établissements (Université de Paris 8, École normale supérieure de Lyon, Haute école de musique de Genève) sont titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR). Cependant, le dossier donne peu d'informations sur le type de recherche réalisé et les laboratoires associés ainsi que sur la poursuite d'études en doctorat.

Il n'existe pas de conseil pédagogique propre au master ou à chaque parcours, ce qui interroge sur l'animation de la formation. Il existe un comité de pilotage ainsi qu'un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an, dresse un bilan des enseignements et débat des productions musicales et de l'affectation des étudiants. Le conseil de perfectionnement discute de toutes les formations de l'établissement, mais pas spécifiquement de ce 2<sup>ème</sup> cycle. Pour le cursus *écriture* qui se déroule en cinq ans les modalités d'évaluation sont majoritairement sous forme de contrôle continu pour chaque 1<sup>er</sup> semestre, et d'un examen en fin d'année. Pour le cursus *Composition* (2<sup>ème</sup> cycle), les modalités d'évaluation prennent la forme d'une épreuve en fin d'année pour laquelle l'étudiant présente une sélection de travaux qu'il a réalisés au cours de l'année. En fin de 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant est évalué par un jury composé de personnalités extérieures lors d'un concert pour lequel il aura composé une œuvre. La nature des contenus des cours et des évaluations n'est pas précisée.

Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants, les données chiffrées pour ce département sont absentes du dossier.

Suite aux recommandations du précédent rapport d'évaluation, le CNSMD a mis en œuvre un dispositif d'évaluation par les étudiants et diplômés. L'établissement a mis en place en 2015 une démarche de diagnostic de son fonctionnement et de définition des objectifs stratégiques concernant l'ouverture à la formation continue, l'ouverture internationale, la mobilité des enseignants, le partenariat dans le cadre de la ComUE PSL. Cette démarche a permis de dégager des pistes d'amélioration pour l'ensemble de l'établissement.

Parmi les autres recommandations du précédent rapport, était préconisée une meilleure intégration des deux cursus en interrogeant la pertinence de la distinction entre maîtrise des grammaires musicales et la création musicale. Par ailleurs, était regrettée l'absence d'accès au 2<sup>ème</sup> cycle d'*Écriture* pour des étudiants n'ayant pas accompli leur 1<sup>er</sup> cycle au CNSMD de Paris. Le dossier n'apporte pas d'éclaircissement sur ces points et la formation maintient cette dichotomie. Le rapport précédent demandait également d'éclaircir la nature des stages ou des expériences menées en milieu professionnel. Le dossier apporte sur ce point des précisions satisfaisantes.

Le dossier est parfois confus concernant les chiffres fournis. Il manque également de précision, en particulier sur le contenu des cours et des stages ; sur les modalités d'évaluation ; sur les résultats de l'insertion professionnelle.

On regrette que le projet d'établissement ne soit pas développé dans le dossier.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ainsi que le supplément au diplôme sont clairs.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation proposant des enseignements peu développés ailleurs en France.
- L'acquisition de connaissances par la pratique.
- La quantité et la qualité des moyens techniques et administratifs.
- L'environnement régional et international, les liens avec les acteurs du domaine musical.

### Principaux points faibles :

- Le manque de relation entre les disciplines enseignées alors que leurs compétences et débouchés sont proches.
- Les liens entre les activités de recherche et les laboratoires ainsi que la poursuite d'études en doctorat est trop peu lisible.
- La faiblesse de la formation en informatique musicale pour les étudiants ayant choisi « écriture XX<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècles » parmi leurs disciplines principales.
- Une analyse du devenir des étudiants à court et long terme encore insuffisante.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il serait utile de mener une réflexion pour articuler les deux parcours *Écriture* et *Composition*. Il serait également utile de mieux préciser l'organisation des cours pour le parcours *Écriture* qui s'étale sur cinq ans. Une réflexion pourrait être menée afin de permettre l'intégration en 2<sup>ème</sup> cycle d'étudiants ayant suivi une formation hors du CNSMD de Paris. La dimension « recherche » en composition et en écriture pourrait être plus clairement mise en liaison avec les activités du/des laboratoires. Le renforcement de la recherche par l'intégration davantage d'enseignants-chercheurs HDR faciliterait les poursuites d'études en doctorat. L'amélioration des dispositifs du suivi de l'insertion professionnelle serait également utile.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 16 OCTOBRE 2017

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR D'INTERPRÈTE DE LA MUSIQUE

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### PRESENTATION DE LA FORMATION

La formation d'*Interprète de la musique* repose sur une discipline principale : la pratique instrumentale. Son objectif est de développer les qualités artistiques et instrumentales d'étudiants sélectionnés par un concours d'entrée. Ce master est un des piliers historiques de l'établissement. La dominante de ce master est l'instrument. Pour répondre au système LMD (licence-master-doctorat) le Conservatoire a articulé cette formation essentiellement instrumentale à de la recherche et des disciplines complémentaires. De nombreux partenariats avec la sphère professionnelle permettent aux étudiants d'appréhender leurs nouveaux métiers.

### ANALYSE

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le dossier expose très clairement les attendus et les objectifs de la formation. Les modalités pédagogiques sont fortement axées autour de la pratique instrumentale. La partie recherche, bien que considérablement développée depuis quelques années, reste peu précise pour un master. En termes d'ECTS (European Credit Transfert System), la méthodologie de recherche ne représente que 3 crédits, là où la discipline principale se situe entre 77 et 81 ECTS. La part des disciplines transversales reste faible alors que celles-ci sont souvent essentielles pour l'avenir professionnel des étudiants, en particulier les langues et l'initiation à la pédagogie, étonnamment absente pour les étudiants en direction d'orchestre.

Le fait que ce master soit centré sur la discipline principale engendre un lien naturel et fort avec les structures professionnelles de diffusion. La situation géographique du Conservatoire permet un travail approfondi avec la Philharmonie de Paris et les ensembles et orchestres qu'elle héberge. Même si l'objectif principal de cette formation demeure la grande qualité instrumentale et musicale, l'effort fourni pour développer la recherche et les disciplines transversales doit être poursuivi afin de répondre aux attentes d'un master et de participer ainsi à l'avenir professionnel des étudiants, en dehors des voies classiques.

La structure de la formation est centrée sur la discipline principale et pourrait incorporer plus d'enseignants-chercheurs afin de susciter plus de transversalité et d'aspiration vers la recherche et le doctorat.

Le Conservatoire, abritant de nombreux étudiants aux parcours différents, a réussi à mettre en place des mutualisations pertinentes et constructives. Le passage de certains étudiants d'un master à un autre et la recherche de complémentarité entre les filières permettent à l'établissement d'avoir un positionnement unique. Ce point pourrait encore être développé en intégrant la recherche à cette mutualisation qui permet à la musique

vivante et la musique étudiée de cohabiter à très haut niveau au sein du même établissement.

L'articulation est naturelle entre les deux années du master avec la place centrale donnée au récital de fin d'année dans la discipline principale. Les conditions de recrutement en master pour les élèves ayant obtenu au moins la mention « bien » en 1<sup>er</sup> cycle manque de précision. De même, le système d'ajournement qui empêche l'étudiant de s'inscrire en seconde année est contraire aux dispositions des disciplines préprofessionnelles, et n'est pas conforme au système européen de crédits validés.

Ce master est dispensé par des enseignants de très haut niveau et permet aux étudiants d'aborder de nombreuses disciplines. La proportion en ECTS est résolument tournée vers la discipline principale et pourrait être revue afin de mieux valoriser des disciplines indispensables à l'avenir professionnel des étudiants, comme les langues, la pédagogie et la pratique d'orchestre, en particulier en seconde année. En revanche, le dossier ne fait pas mention de l'existence d'un plan de formation pour les enseignants en particulier dans les disciplines principales.

La pratique d'orchestre occupe une part importante en termes de volume horaire mais n'est pas assez abordée sous l'angle des futurs recrutements. On regrette qu'en parallèle des stages au sein des orchestres, une formation spécifique aux concours d'orchestre (traits, déchiffrages, travail de pupitre) ne soit pas prévue dans le cursus. De même, une partie importante du répertoire d'orchestre pourrait être jugée lors des récitals de fin de semestre. De manière générale, le dossier n'est pas assez clair sur la préparation aux concours de recrutement dans les orchestres.

Concernant la recherche, le laboratoire auquel est adossée la formation n'est pas précisé. Au premier semestre, le cours de méthodologie de la recherche est dispensé par des enseignants-chercheurs issus du cursus Musicologie et analyse, alors que pour les deuxième et troisième semestres, la supervision des travaux d'études personnelles est assurée par des tuteurs. Il n'est pas précisé s'il s'agit de chercheurs qualifiés qui intègrent les orientations du laboratoire de recherche et affirment l'identité du CNSMD de Paris au plan international.

La mise en situation professionnelle commence au troisième semestre. Cette mise en situation est faiblement valorisée en ECTS (3) alors même qu'elle prépare l'avenir d'une majorité d'étudiants.

Les étudiants accédant à ce master proviennent essentiellement de la licence d'*Interprète*. La notoriété et la grande qualité de l'enseignement au Conservatoire permettent une réelle attractivité internationale.

En termes d'âge, on peut noter la part non négligeable des étudiants mineurs (sans qu'il soit précisé à quel master ils sont rattachés), pour lesquels aucun élément sur leur scolarité n'est donné.

### Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Il est difficile de percevoir clairement le positionnement de cette formation par manque d'information sur le contenu pédagogique de la discipline principale. Cette formation historique et prestigieuse est au centre de l'offre de formation du Conservatoire et n'irrigue pas suffisamment les passerelles entre les masters.

De multiples partenariats de qualité existent dans l'environnement proche du Conservatoire, mais aussi au plan international. Un développement en région, pour un établissement à vocation nationale serait pertinent, tant au plan de la recherche que de la diffusion des réalisations du CNSMD.

Les liens pédagogiques avec d'autres écoles et universités sont nombreux avec des contenus riches. Toutefois, trop peu d'échanges entrants et sortants sont réalisés en termes de mobilité internationale. Il conviendrait de développer les échanges avec les autres établissements à l'échelle européenne.

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

Cette formation historique est extrêmement attractive. La provenance internationale (en particulier en provenance d'Asie) des étudiants démontre cette attractivité et nourrit le rayonnement de l'établissement.

La qualité du recrutement des étudiants, hautement sélectionnés à l'entrée sur leur compétence instrumentale, et la qualité indéniable du cursus engendrent un taux de réussite très élevé et remarquable. L'insertion dans le monde professionnel est excellente et les rémunérations des anciens étudiants sont en corrélation avec un master.

Cependant, l'insertion des étudiants est nécessairement dépendante d'une certaine raréfaction des postes dans les orchestres, ainsi qu'une concurrence internationale accrue. La proportion importante d'intermittents du spectacle (considérés ainsi comme demandeurs d'emploi effectuant une série d'emplois précaires permettant l'octroi du régime) devrait interroger la formation et le secteur sur la nature même de l'emploi artistique et de son

évolution à venir.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique ainsi que le support administratif sont remarquables par leur qualité et leurs effectifs. Le pilotage de la formation reste centré sur la discipline principale. On gagnerait à développer la diversité et la complémentarité des compétences, en particulier en associant davantage les enseignants-chercheurs à l'élaboration des contenus pédagogiques pas suffisamment explicites dans chaque discipline principale.

L'articulation entre jurys extérieurs et contrôle continu est pertinente. L'attestation fournie pour la mise en situation professionnelle est peu claire. De même, le dossier ne permet pas d'avoir un avis circonstancié sur le pilotage tant au niveau des parcours que des unités d'enseignement (UE). L'équipe, particulièrement nombreuse en proportion du nombre d'instruments proposés, demeure disproportionnée entre les parcours : 149 enseignants pour le parcours *Instruments classiques et contemporains* alors qu'ils ne sont que 3 dans le parcours *Improvisation*. La séparation entre les parcours d'*Improvisation* et *Accompagnement au piano* interroge, soulevant ainsi l'utilité des parcours et de leur animation pédagogique. De même, une confusion peut exister entre le parcours *Improvisation/Jazz* et *Musiques improvisées*.

Par ailleurs, le dossier ne donne pas de précisions sur la qualification en matière de recherche des enseignants permanents instrumentistes et si la formation souhaite faire un lien avec les activités du laboratoire d'adossement et le projet individuel de l'étudiant. Les enseignants des disciplines transversales, disciplines qui sont donc au cœur de la notion de 2<sup>ème</sup> cycle, sont désignés par les termes « intervenants », « tuteurs » et ne sont pas nommés, au contraire de ceux de la discipline instrumentale. Aucune donnée ne permet d'appréhender les éventuelles interventions d'enseignants-chercheurs. Des musicologues interviennent tout de même dans ce cursus.

Il existe un comité de pilotage composé du directeur de l'établissement, du directeur des études et de la recherche et des chefs de département par secteur, ainsi qu'un conseil de la formation (équivalent du conseil de perfectionnement), composé d'étudiants élus, d'enseignants et intervenants, ainsi que de l'équipe de pilotage mais il n'est pas donné de détails sur la spécificité de ce conseil pour le 2<sup>ème</sup> cycle.

Les étudiants participent à l'évaluation de leur formation, mais aucune donnée chiffrée n'est donnée. De même, il n'y a pas de précision particulière relative à l'autoévaluation. En revanche, l'établissement a réalisé un travail global intéressant avec l'installation du comité d'autoévaluation intégrant des étudiants en cours d'études et récemment diplômés.

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas indiquées. Le 1<sup>er</sup> semestre de chaque année se termine sans évaluation, et le 2<sup>ème</sup> semestre s'achève par une « attestation » ou un « certificat ». Or, la mention « certificat » en fin de cycle laisse supposer qu'il s'agit d'un seul contrôle terminal par cycle. Les trois UE de méthodologie/travail d'études personnels des semestres 1, 2 et 3 ne sont pas évaluées ; elles le sont rétroactivement dès lors que l'UE du même nom au semestre 4 fait l'objet d'une « validation ». Il en va de même pour le stage. Les informations sur les modalités de contrôles sont à préciser (contrôle continu, terminal, dossier, oral, durée de l'épreuve, modalités plus fines).

Le dossier, bien que clair et fourni, manque de précisions sur le projet d'établissement. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et le supplément au diplôme sont clairs et complets. Bien que l'établissement ait tenu compte de la dernière évaluation faite par l'AERES, les points suivants restent toujours faibles : les modalités insuffisantes d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés ; des parcours peu individualisés en fonction des contraintes des étudiants.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- La qualité de l'enseignement proposé à des étudiants hautement sélectionnés.
- Les moyens techniques et administratifs mis à disposition de la formation.
- La qualité et la diversité des partenariats et des relations internationales.



### Principaux points faibles :

- Le déséquilibre entre les dimensions préprofessionnelles et les autres UE.
- Un volet recherche pas suffisamment développé, tant sur les contenus que sur la valorisation en ECTS.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La logique LMD au niveau du 2<sup>ème</sup> cycle devrait conduire ce master à plus d'interdisciplinarité. Placé au cœur de l'établissement depuis la création de ce dernier, l'excellence de sa formation et sa notoriété justifieraient un adossement nouveau et conséquent à la recherche, en profitant au maximum des richesses complémentaires et existantes au sein du Conservatoire.

L'insertion demeure positive et doit être mise en perspective avec les moyens importants mis en œuvre. Afin d'élargir le champ des possibles en matière d'insertion, il conviendrait également de développer le volet recherche. Cela permettrait également d'augmenter le taux de poursuite d'études en doctorat.

Aucun élément concernant les plans de formations suivis par les enseignants, en particulier dans les disciplines principales n'est fourni. Le risque de reproduire des schémas établis (dû au fait que les enseignants instrumentistes sont généralement issus du Conservatoire) étant important, cette formation des enseignants apparaît comme nécessaire comme élément de développement de la recherche et la poursuite en doctorat et mériterait à ce titre d'être explicitée.



## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DE MUSICIEN INGÉNIEUR DU SON

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La *Formation supérieure aux métiers du son* (FSMS) du Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Paris vise l'acquisition d'une expertise pluridisciplinaire musicale, scientifique et technologique pour l'exercice du métier de « musicien-ingénieur du son » conduisant à une large palette de secteurs d'insertion professionnelle. Le diplôme est délivré à l'issue d'un cursus théorique et pratique de quatre ans (deux années de tronc commun, puis parcours de spécialisation). La pratique (stages et projets personnels) est favorisée par l'environnement du conservatoire et par un réseau de partenaires du secteur professionnel.

### ANALYSE

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation vise l'acquisition de connaissances cohérentes et extrêmement étendues alliant la sensibilité artistique (écoute, culture et esthétique musicale de tous répertoires, écriture et orchestration), la démarche scientifique (acoustique, traitement du signal) et la maîtrise technologique (informatique musicale, prise de son). Le livret de l'élève détaille remarquablement les objectifs et compétences attendues des 20 unités d'enseignement délivrées en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et des différentes unités d'enseignement de spécialisation en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années. Ces compétences correspondent à la demande émanant du monde professionnel en faveur de poly-compétences.

Les données mettant en regard ces compétences et les différents secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles, que ceux-ci soient à coloration musicale (e.g. direction artistique) ou scientifique (e.g. ingénierie sonore, recherche) sont très précieuses et pourraient figurer dans le livret de l'élève. La formation suscite peu de vocations vers le doctorat. Une réflexion devrait être menée pour identifier d'éventuels rapprochements avec des écoles doctorales voisines du domaine.

Le cursus s'étale sur 4 ans (8 semestres). Les deux premières années sont consacrées aux enseignements généraux sous forme d'un tronc commun de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) répartis en 5 unités d'enseignement principales. La 3<sup>ème</sup> année (60 crédits ECTS) propose trois options de spécialisation dont le choix est validé par la commission pédagogique. La 4<sup>ème</sup> année (60 crédits ECTS) donne une place prépondérante aux projets personnels. On note que la formation ne délivre pas de diplôme de 1<sup>er</sup> cycle et engage l'élève sur un parcours en bloc jusqu'à l'obtention du diplôme de master. La formation ne s'inscrit donc pas parfaitement dans le schéma LMD (licence-master-doctorat) mais s'apparente à l'organisation d'une grande école, analogie

revendiquée d'ailleurs par le conservatoire.

Une certaine mutualisation des enseignements existe au sein de la formation au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années (e.g. ateliers pratiques de prise de son ou de mixage) témoignant d'options de spécialisation non disjointes. La formation s'appuie sur des enseignements délivrés par d'autres départements du CNSMD (disciplines musicologiques et instrumentales). En retour, la *FSMS* délivre un module d'initiation au son accessible comme discipline optionnelle pour tous les étudiants du conservatoire. Un partenariat existe avec l'Université Paris-Sorbonne permettant aux étudiants de la *FSMS* de valider un cours ou un séminaire délivré par l'Université. Réciproquement, le conservatoire accueille tout étudiant du master recherche en *Musique et musicologie* de l'Université pour suivre et valider un cours du CNSMD.

L'organisation des enseignements est clairement définie avec une description des différentes unités d'enseignement, de leur volume horaire associé et une estimation du temps de travail personnel requis. Il semble y avoir cependant quelques incohérences entre la distribution des volumes horaires de certains enseignements au sein des 4 premiers semestres et le nombre de crédits ECTS correspondant. Ainsi le cours d'anglais permet de valider 1 ECTS pour aucune heure de cours au 2<sup>ème</sup> semestre, tandis que les 20 heures proposées au 3<sup>ème</sup> semestre n'en valident aucun.

Suivant les dispositions prises au CNSMD, les étudiants salariés ne sont pas admis sauf si leur activité est jugée pertinente dans le cadre de leur scolarité. La formation prévoit des aménagements de cursus, de durée et déroulement d'épreuves ou des reports de scolarité en cas de situations personnelles particulières. La formation ne prévoit pas l'accessibilité par apprentissage ou par alternance. Un tel enseignement, technique, scientifique ou pratique intéresserait pourtant le monde professionnel.

Des cours d'anglais spécialisés dans le domaine des métiers du son sont délivrés et crédités par un ECTS. Les étudiants non francophones doivent justifier au moment du concours du niveau B1 en français et sont tenus de suivre un cours de français-langue étrangère validé par un certificat équivalent au niveau B2/C1. La maîtrise des outils informatiques est favorisée par la mise à disposition d'une salle informatique et de logiciels d'édition et traitement des sons, de simulation acoustique, ou de maquettage audio-visuel. Un cours d'informatique musicale est délivré et ouvre droit à un ECTS validé par une attestation. Il pourrait s'avérer utile de délivrer une formation sur les technologies web, dans la mesure où celles-ci sont appelées à jouer un rôle majeur dans la diffusion des contenus audio.

L'acquisition de compétences préprofessionnelles occupe une place importante en volume horaire. Elle s'articule autour de la réalisation de stages en entreprise et au sein du CNSMD et de la réalisation d'un projet de recherche. Les stages font l'objet d'un suivi par un enseignant pour en valider le contenu et favoriser l'intégration des résultats avec les travaux personnels de l'étudiant. Les modalités et critères de validation du travail de recherche sont décrits (originalité du sujet, clarté des exposés écrits et oraux, qualité des productions sonores).

Les filières de recrutement sont liées à un double cursus : formation universitaire ou classes préparatoires scientifiques et formation musicale en parallèle au sein de conservatoires à rayonnement régional (CRR). Le taux de réussite à l'entrée, voisin de 30 %, témoigne de la sélectivité de la formation. Depuis une dizaine d'années, on observe un accroissement du nombre d'étudiants issus de formations préparatoires spécialisées, notamment la Prépa « Son » de Châlons-sur-Saône qui représente désormais 60 % des recrutements et constitue une sorte d'antichambre de la *FSMS*. Le dossier ne s'exprime pas sur les possibles conséquences de cette voie majoritaire de recrutement ni sur d'éventuels liens pédagogiques entre la *FSMS* et cette formation préparatoire. Ce point mériterait d'être éclairci, notamment par rapport à la possibilité d'accueil d'étudiants étrangers ou à la volonté affichée par l'établissement de développer la formation continue.

### Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation est assez singulière au sein du CNSMD puisqu'elle ne s'inscrit pas à la suite d'un diplôme national supérieur professionnel (DNSP) et qu'elle ne prévoit pas de procédure de recrutement en cours de cursus ni de passerelle avec d'autres formations de l'établissement.

Comparée aux formations d'autres établissements supérieurs tels que l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière, ou l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Femis), la *FSMS* affiche un niveau d'exigence de culture et de pratique musicale qui lui confère son caractère unique. Elle est de réputation voisine des cursus de master proposés par les établissements d'enseignement supérieur (Hochschule) d'Allemagne et d'Autriche. Sans contester cette affirmation, le dossier n'apporte cependant pas d'élément permettant d'objectiver cette réputation. Toutefois, les nombreux échanges d'enseignants et d'étudiants entre ces lieux d'enseignement internationaux ne peuvent que favoriser leur convergence.

Depuis quelques années, la *FSMS* développe une activité de recherche à travers la participation à des projets collaboratifs. Notons toutefois quelques inexactitudes dans l'exposé général de l'établissement concernant la description de ces projets de recherche dont certains, annoncés comme « en cours » en juin 2017, sont en fait

achevés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années (projet ANR (agence nationale de la recherche) Sample Orchestrator). Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de document accessible concernant le projet TICEL (traité instrumental collaboratif en ligne), ni sur une possible implication des personnels enseignants de la *FSMS* dans ce projet. La question se pose à terme de la constitution d'un laboratoire, doté de personnels habilités à diriger des recherches et en capacité d'accueillir des doctorants. Cette activité de recherche, en plus des thèmes porteurs annoncés, a tout pour se développer, en lien certainement avec l'interprétation, la performance et la composition.

Le dossier témoigne d'une très grande vitalité des liens noués avec les acteurs publics et privés du domaine : enseignement, recherche, création, production musicale, cinématographique et diffusion radio ou télévision.

Le CNSMD est co-fondateur du doctorat *Sciences, art, création et recherche* au sein de l'école doctorale transdisciplinaire *Lettres/Sciences* (ED 540) de l'Université Paris Sciences et Lettre (PSL). Les liens possibles avec la *FSMS* ou ses intervenants ne sont cependant pas détaillés.

Les liens internationaux prennent la forme de séjours dans le cadre du programme européen *Erasmus* sur un rythme stable d'un étudiant étranger accueilli chaque année pour une durée d'un semestre. Il n'est cependant pas précisé si les étudiants de la *FSMS* bénéficient réciproquement de séjours comparables dans ces formations (mobilité sortante). Si les échanges d'enseignants semblent réguliers au sein de l'offre de formation du CNSMD, il n'est pas dit si cela concerne les intervenants de la *FSMS*. Aucune information n'est fournie dans le dossier permettant de savoir si une réflexion est menée pour évaluer et favoriser la reconnaissance mutuelle effective des diplômés des formations équivalentes au niveau européen/international.

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

Les promotions sont fortes de huit étudiants sélectionnés parmi une trentaine de candidats. Aucune raison n'est donnée sur cette démarche très sélective pour savoir si elle résulte d'une analyse du marché de l'emploi ou de considérations sur les capacités d'encadrement pédagogique et technique. D'après le dossier, la proportion d'étudiantes est de l'ordre de 25 %, sans pouvoir cependant juger si cette proportion est similaire au bassin de recrutement. Comparativement à la population globale des élèves du CNSMD de Paris qui présente un taux d'étrangers significatif (20 %), on peut s'interroger sur les raisons d'un recrutement exclusivement national pour la *FSMS*, et sur l'absence même d'étudiants issus de pays européens francophones. Il serait intéressant d'établir une comparaison avec des formations équivalentes à l'étranger et analyser si celles-ci recrutent sur une échelle plus large, si les enseignements y sont dispensés en anglais, etc.

Le taux de réussite est très élevé mais cependant pas total, ce qu'on pourrait attendre d'une formation s'adressant à un nombre réduit d'étudiants bénéficiant d'une équipe pédagogique nombreuse. Bien qu'il soit difficile d'établir des statistiques sur une cohorte aussi faible, on peut même noter une baisse de ce taux sur les deux dernières années. La raison avancée est que certains étudiants anticipent leur insertion professionnelle avant validation du diplôme. C'est peut-être en effet une preuve de la réputation de la formation et du niveau d'excellence atteint par les étudiants avant même d'avoir achevé leur cursus. Il serait cependant prudent d'évaluer si cela présente un risque à terme pour ces étudiants ou pour la réputation de la formation elle-même.

Le taux de réponses (93 %) à l'enquête menée sur une centaine d'anciens élèves témoigne de leur attachement à la formation et du suivi par l'équipe pédagogique. Les secteurs d'activités et métiers et compétences exercées sont conformes aux objectifs de la formation. Le régime « intermittent » peut dans les faits recouvrir des situations très variables, des plus précaires aux plus confortables. Il conviendrait d'affiner l'analyse de l'insertion professionnelle en enquêtant sur le devenir à 10 ans, et la « qualité » des missions exercées.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée de 39 enseignants ou intervenants extérieurs auxquels s'ajoutent quelques tuteurs pour la pratique instrumentale. La gestion de la formation est assurée par 2 personnels administratifs. Rapportée au nombre total d'étudiants de la formation (32), il s'agit d'une équipe considérable dont le dossier n'indique cependant pas si celle-ci est structurée par unité d'enseignement, ni quels intervenants en constituent le noyau principal ou si certains d'entre eux ont un rôle de référent auprès des étudiants. 7 enseignants proviennent du monde académique et dispensent les disciplines théoriques. La grande majorité des enseignants est formée d'intervenants extérieurs, souvent issus d'une formation comparable, menant une activité professionnelle reconnue dans le domaine. Ils dispensent principalement les cours pratiques et représentent un vecteur d'insertion professionnelle.

Un comité de suivi et d'orientation composé de l'ensemble de l'équipe enseignante, des représentants des élèves et de personnalités du monde professionnel se réunit deux fois par an, dresse un bilan individualisé des étudiants et discute de l'évolution des programmes d'enseignements et des dispositifs pédagogiques. Il serait utile de préciser si

les contrôles continus font l'objet de plusieurs contrôles au cours d'un semestre, car la mention « certificat » en fin de cycle laisse supposer qu'il s'agit d'un seul contrôle terminal par cycle. Le dossier ne mentionne pas les modalités de rattrapage ou de tolérance pour le passage en année supérieure au cas où l'ensemble des ECTS requis ne serait pas validé.

Suite aux recommandations du précédent rapport, le conservatoire a mis en œuvre un dispositif d'évaluation par les étudiants et diplômés, dont il est dit qu'il s'est traduit par une refonte de l'organisation et du contenu des enseignements pratiques. Un exemple aurait permis d'éclaircir ce point. Le précédent rapport d'évaluation préconisait la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des stages et une réflexion sur la pertinence des spécialisations musique classique/musiques actuelles. Le dossier ne traite pas le premier point de manière détaillée même s'il mentionne la concertation avec le responsable de la formation pour la définition du contenu du stage en cohérence avec les compétences et projets de l'étudiant. Le second point semble avoir fait l'objet d'une réflexion ayant abouti à une redéfinition des options de spécialisation non plus marquée par une dichotomie du style musical (musique classique / musiques actuelles) mais par la nature de l'activité professionnelle envisagée (production / création / spectacle vivant), chacune illustrée par une liste de métiers s'y rapportant. La plupart des points faibles relevés dans le précédent rapport ont fait l'objet d'actions (informations sur l'origine des étudiants, évaluation des enseignements par les étudiants et diplômés, compétences exigées à l'entrée de la formation).

L'établissement a mis en place en 2015 une démarche de diagnostic de son fonctionnement et de définition d'objectifs stratégiques concernant, notamment, l'ouverture à la formation continue, l'ouverture internationale, la mobilité des enseignants, le partenariat dans le cadre de la ComUE (communauté d'universités et d'établissements) PSL. Les implications pour la FSMS ont été la complémentarité du contenu pour le double diplôme licence universitaire et diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de la FSMS, l'établissement d'enquête d'insertion professionnelle, dont les résultats sont satisfaisants, et enfin l'évolution des contenus de la formation aux aspects pratiques du métier.

L'ensemble du dossier est clair, structuré et apporte les informations requises. Il permet de mesurer l'engagement, l'enthousiasme de l'équipe pilote de la formation et de ses enseignants.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et le supplément au diplôme sont fournis et clairs.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation d'excellence et de grande réputation.
- La transdisciplinarité avec l'accent mis sur la formation musicale et l'équilibre entre formation théorique et pratique.
- La richesse de l'environnement au sein du CNSMD et du réseau avec les acteurs du domaine.
- Les moyens pédagogiques, techniques et administratifs mis à disposition de la formation par le CNSMD de Paris.

### Principaux points faibles :

- Un recrutement peu diversifié et exclusivement national.
- Un manque de lisibilité de l'activité de recherche au sein de la formation.
- Une mobilité sortante et entrante trop faibles.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La *Formation supérieure aux métiers du son* proposée par le CNSMD de Paris est de qualité et apporte aux étudiants les compétences nécessaires pour une insertion professionnelle dans le domaine d'activité en relation avec les compétences acquises.

La place de la recherche est néanmoins insuffisante et il serait utile d'encourager l'ancrage de l'activité de recherche en envisageant la création d'un laboratoire permettant l'accueil de doctorants ou encore le rapprochement avec des laboratoires existant dans d'autres établissements de la ComUE PSL.

La mobilité internationale reste encore modeste, une réflexion sur les dispositifs d'accompagnement des étudiants à la mobilité sortante et d'accueil des étudiants étrangers serait utile.

Il conviendrait d'affiner l'analyse de l'insertion professionnelle en enquêtant sur le devenir des diplômés à 10 ans, et en s'intéressant non seulement au niveau de rémunération mais surtout à la nature et à la « qualité » des missions exercées. De même, le taux d'exercice à l'étranger pourrait être un indicateur de la reconnaissance internationale effective de la formation.

Il serait également utile de mener une réflexion sur le bassin de recrutement afin d'envisager un élargissement de la base de recrutement des étudiants.

Enfin, l'ouverture aux technologies web ainsi que l'intégration dans le cursus de l'influence des nouveaux modes d'écoute (transmedia) pourraient être envisagées.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 16 OCTOBRE 2017

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DE MUSICOLOGIE

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation en musicologie du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris permet l'obtention du *Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de musicologie*. La formation s'articule sur deux cycles : un cycle préparatoire (non diplômant) et un cycle supérieur (conférant le grade de master). Le cycle supérieur s'articule autour de quatre disciplines (Analyse, Esthétique, Histoire, Métiers de la culture musicale), accompagnées par des disciplines complémentaires, des disciplines transversales imposées et des disciplines complémentaires optionnelles.

### ANALYSE

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation poursuit une double mission : offrir à ses étudiants à la fois une formation supérieure et une formation générale qui s'adresse notamment aux interprètes, compositeurs, arrangeurs et chefs d'orchestre. Par sa nature et ses objectifs, elle se positionne de façon transversale au sein du conservatoire.

La structure de la formation est cohérente ; l'articulation entre les différents niveaux (disciplines complémentaires et transversales, imposées et optionnelles) est claire et pertinente, tout comme les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation. Les mutualisations entre parcours sont possibles. L'étudiant peut en effet mutualiser des enseignements dispensés dans d'autres départements du conservatoire (comme par exemple Écriture, Histoire du jazz, Initiation à la pédagogie, etc.), lui permettant ainsi de se confronter aux enseignements et aux étudiants d'autres formations. Tous les dispositifs pour l'accompagnement pédagogique et le suivi de l'étudiant, y compris pour ce qui concerne l'acquisition des compétences préprofessionnelles, sont mis en place. Les stages sont bien identifiés, ainsi que l'intégration et le développement des activités internes au conservatoire, comme par exemple la rédaction des programmes de concert (ouverte à tous les étudiants des deux dernières années de formation) et l'organisation de concerts-lectures (1 par mois).

Concernant deux disciplines principales (Histoire de la musique et Analyse théorique et appliquée), on remarque une perspective résolument moderne : l'enseignement de l'Histoire débute au XVI<sup>ème</sup> siècle et l'enseignement de l'Analyse au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les épreuves d'admission en cycle supérieur de musicologie confirment cette orientation. L'enseignement des époques plus anciennes (Moyen-Âge et Renaissance, tant pour ce qui concerne l'Histoire que l'Analyse) est intégré parmi les disciplines complémentaires imposées, au même titre que l'Ethnomusicologie, l'Histoire du jazz, l'Organologie et l'iconographie musicale.

Cependant, l'écart en nombre d'ECTS (*European Credit Transfert System*) entre disciplines principales (de 18 à 25 ECTS) et disciplines complémentaires imposées (2 ECTS tous les ans), n'apparaît pas en adéquation avec les attendus, ce qui amène à un déséquilibre important entre disciplines principales et disciplines complémentaires.

Il est d'ailleurs souligné que « un prix » obtenu dans toute autre discipline du Conservatoire peut être validé comme une des trois disciplines complémentaires imposées, à savoir, entre autres : Ethnomusicologie, Histoire de la musique du Moyen-Âge et de la Renaissance, Lecture des sources, Organologie et iconographie musicale. Il s'agit d'un choix qui interpelle. Il est en effet légitime de s'interroger sur la pertinence d'une équivalence entre les compétences acquises validées par l'obtention d'un prix et celles acquises lors de la validation d'un cours de musicologie. Cette équivalence est d'autant plus contestable lorsque les disciplines sont très éloignées de la musicologie.

De plus, toutes les disciplines validées en cycle préparatoire sont capitalisées et conservées pour le cursus d'études en cycle supérieur de musicologie. Or, ce choix n'est pas en adéquation avec les notions de progression et d'approfondissement des connaissances propres au cycle supérieur. Au contraire : il limite la valeur même de l'enseignement dispensé en master.

On s'interroge également sur la nature et les objectifs du « mémoire de recherche » demandé chaque année aux étudiants. Dans un certain nombre de disciplines, l'étudiant doit rédiger un « mémoire » dont la nature peut varier d'une discipline à l'autre. Néanmoins, force est de constater que souvent leurs caractéristiques sont mal définies avec un objectif également non différencié en fonction des années, alors qu'on s'attend dans un cursus de master à avoir une progression dans les exigences demandées entre la première (M1) et la seconde année (M2). Le mémoire de M2 doit être un travail important portant aussi bien sur des aspects théoriques que pratiques comme l'exige un mémoire de recherche de ce niveau. La trentaine de pages demandées donne l'impression que la formation porte un intérêt très relatif à ce mémoire. Bien que la quantité ne soit pas synonyme nécessairement de qualité, le nombre de pages requises (30), ne permet pas d'étayer de manière satisfaisante les connaissances scientifiques (la moyenne d'un mémoire de master universitaire étant aujourd'hui de 100 pages dès la première année).

Enfin, il faut souligner l'insuffisance accordée à la préparation à la vie professionnelle par rapport à l'ambition affichée (16h en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années, contre 376h d'enseignement théorique et 376h d'enseignement théorique par an en présentiel).

### **Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel**

Le cycle supérieur de musicologie représente l'un des cinq cycles supérieurs proposés par le conservatoire : son intégration à l'intérieur d'un enseignement artistique offre un élargissement d'horizon et un complément de formation tant dans le panorama régional que national. Les liens avec les universités parisiennes partenaires de la formation sont affichés, et conduisent à des échanges d'enseignants et d'étudiants. En ce sens, l'équipe pédagogique intègre en son sein des spécialistes d'horizons divers (Ecole normale supérieure de Lyon, Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, Haute école de musique de Genève, Haute école de musique de Lausanne, Université Paris-Sorbonne, Institut de recherche et coordination acoustique/musique - IRCAM) permettant un enrichissement de l'offre de formation et une mise en situation professionnelle de qualité.

Cependant, le dossier n'indique pas si les cours sont dispensés au conservatoire ou dans les institutions d'affectation des enseignants ; ni, surtout, s'il s'agit de cours mutualisés depuis les institutions partenaires (comparables donc aux mutualisations en cours entre ESM (Ecole supérieure de musique) et universités) ou des cours pensés spécifiquement pour le conservatoire (ce qui devrait être le cas pour un master élaboré et proposé par le conservatoire).

Le développement de projets de partenariat avec les institutions en région sont peu nombreux et seraient à promouvoir.

Les échanges internationaux, d'enseignants et d'étudiants, couvrant presque l'intégralité de l'espace européen avec en outre des ouvertures vers les États-Unis, sont nombreux au niveau de l'établissement. Un programme spécifique d'échanges d'étudiants avec l'Université de Montréal a été activé à la fin de l'année 2017.

Depuis la dernière évaluation (2014), des efforts considérables ont été faits en direction de la recherche, avec l'intégration du conservatoire dans plusieurs programmes de recherches financés par l'ANR (agence nationale de la recherche), le FUI (fonds unique interministériel) ou sur fonds propres, et par la création de « La revue du Conservatoire », outil qui permet à l'établissement d'informer sur l'actualité de la recherche promue par le conservatoire. Outre l'accueil de colloques et séminaires en collaboration avec les institutions partenaires, le département de musicologie du conservatoire organise une à deux journées d'études par trimestre, avec obligation de présence pour les étudiants, qui doivent soit y présenter leur recherche, soit rédiger un compte-rendu.

Si l'articulation entre les missions d'érudition et de médiation paraît équilibrée avec un développement important du volet de médiation, l'adossement à un laboratoire de recherche est peu clair, en particulier sur l'implication réelle des enseignants du CNSMDP dans l'UMR (unité mixte de recherche) IReMus (Institut de



recherche en musicologie). En ce sens l'intégration à des programmes de recherches n'a pas encore exprimé un projet dont le conservatoire serait porteur. Au contraire : la participation du conservatoire aux programmes de recherche mentionnés dans le dossier apparaît subsidiaire. On remarque d'ailleurs que la plupart des programmes de recherche mentionnés dans le dossier sont, à l'heure actuelle, terminés.

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

Si le taux d'accueil des étudiants étrangers au sein du conservatoire dépasse les 20 %, la formation délivrée au sein de son département de musicologie accueille majoritairement des étudiants français ou francophones, principalement en raison du barrage de la langue. Une enquête réalisée en 2017 par l'observatoire de l'insertion professionnelle et des métiers du conservatoire, portant sur 51 étudiants ayant obtenu au moins deux prix dans deux disciplines principales entre 2013 et 2016 (taux de réponse : 69 %), montre un taux de réussite de 33 %. Cependant, la donnée doit être relativisée car un certain nombre d'étudiants quittent le cursus mais poursuivent leur formation dans d'autres parcours, parfois au sein même de l'établissement, dont l'issue professionnelle (artistique) semble plus prometteuse par rapport à la formation musicologique. Le devenir des diplômés montre d'ailleurs une insertion professionnelle toujours en adéquation avec la formation musicale et musicologique suivie : enseignement – CAPES (certificat d'aptitude au professorat du second degré), Agrégation –, et médiation culturelle. Cette dernière branche, d'inscrits, nécessiterait la mise en place de stages en situation au sein d'établissements de diffusion (théâtre, opéra, orchestre).

La poursuite d'études en doctorat est faible (2 inscrits) et étonnante pour ce type de cursus, d'autant plus que le nombre d'enseignants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) présents dans l'équipe pédagogique (5) n'est pas négligeable. Il serait souhaitable de réfléchir à l'opportunité de créer un doctorat « interne » qui pourrait également différencier ce futur diplôme du doctorat *Sciences, arts, création, recherche* (SACRe). Dans ce cadre, l'adossement à un laboratoire de recherche demeure prioritaire.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est formée de 30 enseignants permanents, dont 5 HDR, et 35 intervenants ponctuels (20 % internes au conservatoire, 80 % personnalités extérieures). L'équipe administrative assure le suivi des étudiants tout au long de la formation (assiduité aux cours, stages, échanges *Erasmus*). Le responsable de la formation peut être sollicité à tout moment par les étudiants pour des renseignements concernant leur situation et/ou leur orientation.

Depuis l'évaluation de 2014, un conseil de formation, se réunissant deux à trois fois par an, constitué de la responsable du département, de 4 étudiants, de 4 enseignants, et d'un nombre non précisé de personnalités extérieures (dont 1 diplômé de la formation) a été créé. Des procédures d'autoévaluation et d'évaluations par les étudiants ont été mises en place et affinées au fur et à mesure des premières enquêtes. La mise en place de ces dispositifs répond parfaitement aux souhaits émis lors de la précédente évaluation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- La complémentarité des disciplines.
- Les partenariats avec différents établissements et institutions nationaux et internationaux permettant des échanges intéressants entre les enseignants.
- Un taux d'insertion professionnelle élevé.

### Principaux points faibles :

- Le déséquilibre entre disciplines (principales, complémentaire imposées, optionnelles) et une répartition du nombre d'ECTS entre chaque discipline peu cohérente.
- Les modalités de mutualisations et de capitalisation des enseignements peu claires.
- Une progressivité insuffisante entre la première et la deuxième année en particulier au niveau de la place accordée au « mémoire de recherche ».
- L'adossement à un laboratoire de recherche peu clair.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La structure du parcours offre une formation multiple et modulable selon les souhaits des étudiants, dont la richesse est malheureusement minorée tant par le manque de définition de la nature de l'enseignement dispensé et des objectifs à atteindre, que par la faiblesse de la recherche se marquant par l'absence d'un adossement à un laboratoire de recherche. Sur le pivot central constitué par les disciplines principales imposées viennent s'intégrer des disciplines complémentaires imposées et des disciplines transversales optionnelles. Cependant, la disparité entre le nombre d'ECTS de chaque discipline ainsi que la mutualisation et la capitalisation des enseignements d'un cycle à l'autre et d'une formation à l'autre, relativise la cohérence du parcours : les disciplines complémentaires peuvent *de facto* être remplacées par des « prix » n'ayant aucune relation avec le cœur de la formation. Si la complémentarité est l'un des points forts de la formation, une meilleure adéquation entre les disciplines permettrait au parcours, tel qu'il est envisagé, de réhausser le niveau d'exigence de la formation dans sa globalité, et non seulement dans sa spécificité. Il permettrait aussi d'identifier plus précisément les contours musicologiques au sein de la formation musicale. Si par exemple la perspective historique résolument moderne est en adéquation avec l'enseignement musical dispensé au conservatoire, elle est loin de l'exhaustivité affichée sur le plan musicologique. La capitalisation des enseignements alimente d'ailleurs cette approximation du positionnement musicologique, tant d'un point de vue pédagogique que disciplinaire.

Il serait donc souhaitable d'envisager une meilleure construction de la progressivité entre les deux cycles (préparatoire et diplômant) et de définir plus clairement et précisément l'orientation musicologique que l'on souhaite donner à cette formation.

En ce sens, l'absence d'une licence de musicologie au sein du conservatoire (ou de son équivalent), ne justifie pas l'orientation généraliste actuelle du master. A l'heure où les universités font le choix de proposer des parcours de master dont les caractères historiques ou thématiques sont affichés (par exemple : master de musique contemporaine, master de musique de la Renaissance, master de création musicale, etc.), et pour cela donc immédiatement identifiables, le maintien d'un master généraliste pourrait s'avérer problématique. Le faible taux d'étudiants inscrits en doctorat par rapport à la richesse de l'équipe pédagogique (cinq enseignants HDR), est à cet égard symptomatique. La définition d'un périmètre musicologique précis, en correspondance avec les caractéristiques historiques et disciplinaires propres au conservatoire apparaîtrait comme nécessaire.

À ce propos, le monde anglophone peut fournir des exemples thématiques (musicologie de la performance, musicologie des enregistrements sonores) qui pourraient enrichir une réflexion de la part des responsables de la formation. L'adossement à un laboratoire de recherche, voire la création d'un laboratoire de recherche interne au conservatoire, permettrait le développement d'une dynamique de recherche identifiable par les étudiants et porteuse pour l'établissement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 16 OCTOBRE 2017

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DE PEDAGOGIE ET FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* est l'une des cinq formations du Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Paris permettant l'obtention d'un diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur. La formation se compose de trois parcours (*Instrument et chant, Jazz, Formation musicale*), et est articulée en quatre semestres autour d'un tronc commun et de trois réalisations principales : un projet pédagogique, un mémoire et un stage didactique.

### ANALYSES

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation s'adresse à des musiciens déjà formés (dont le niveau référencé correspond à celui d'un 2<sup>ème</sup> cycle supérieur), qui envisagent une carrière dans l'enseignement artistique au sein des conservatoires et des pôles d'enseignement supérieur de la musique, ou qui souhaitent se former à la coordination des départements pédagogiques ou à la direction de conservatoires.

La formation est accessible à partir d'un concours d'entrée exigeant et complet, nécessitant un haut niveau instrumental et une bonne faculté de commentaire et de synthèse. La préparation offerte aux étudiants vise à appréhender l'ensemble des apprentissages en lien avec la musique au-delà de la spécialité purement instrumentale. L'enseignement de la musique dépasse donc le champ de l'enseignement spécialisé pour se situer au cœur des apprentissages fondamentaux. Les enseignants ainsi formés dispensent leur enseignement dans un souci de réussite éducative globale. Le volet recherche, notamment dans le domaine de la pédagogie, apparaît particulièrement développé.

Bien que la formation soit constituée de quatre semestres telle une formation de master classique, l'organisation des semestres est modulaire depuis 2003, allant jusqu'à 8 voire 10 semestres, pour une durée allant jusqu'à 4, voire 5 ans. Cette organisation atypique est justifiée en raison de la réalité professionnelle des étudiants visés (dont l'âge moyen se situe autour de 28-29 ans),

L'étudiant est suivi tout au long de son parcours au travers de différents dispositifs d'encadrement (monitorat, tutorat et direction), tant dans le domaine de l'enseignement et de la recherche que de l'acquisition de compétences professionnelles.

Chaque parcours permet la validation d'acquis antérieurs ou la dispense des enseignements préalablement acquis. Une attention toute particulière se porte d'ailleurs sur la réalité de terrain afin de comprendre et d'appréhender les dynamiques socio-culturelles des territoires du futur exercice de la fonction, permettant lors de stage des mises en situation satisfaisantes.

La souplesse d'organisation est un point fort de la formation, la possibilité de moduler non seulement les semestres mais leur ordre même pose, malgré le suivi personnalisé, la question de la notion de progression au cours du cursus. Quel que soit le parcours choisi, la distribution des ECTS (*European Credit Transfert System*) par UE (unité d'enseignement) (3 UE au total), montre une dominante des sciences de l'éducation au détriment des disciplines liées à la méthodologie du projet ou à la méthodologie de la recherche et à la langue vivante (qui valide très peu d'ECTS : 0,5).

Dans le cadre du mémoire, le volet recherche est bien encadré par l'équipe pédagogique. Cependant, on remarque un déséquilibre entre le nombre d'ECTS attribués au mémoire de recherche et à sa soutenance (10 ECTS), et les enseignements qui le préparent : méthodologie du projet (1 ECTS), méthodologie de la recherche (2 ECTS) et accompagnement à la rédaction du mémoire (1 ECTS).

### Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Des dispositifs permettent aux étudiants du CNSMD de Paris d'intégrer le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon qui organise le même type de formation (harmonisation des calendriers, dispenses des épreuves d'entrée). Des liens pédagogiques existent aussi avec d'autres institutions, tant au niveau national (pôles d'enseignement supérieur de la musique, conservatoires à rayonnement régional ou conservatoire d'État), qu'européen (hautes école de musique suisses) et international par le biais de stages de longue durée avec des institutions partenaires en Amérique centrale (Equateur et Venezuela), et Amérique du Sud (Brésil). La possibilité d'échanges internationaux permet ainsi la confrontation avec des systèmes éducatifs très divers et particulièrement innovants (notamment pour ce qui concerne l'Amérique Latine).

Depuis 2014, le volet recherche fait l'objet d'une volonté de développement, notamment à travers des programmes de recherche, la participation à des journées d'études et à des colloques internationaux, ou encore la publication des études réalisées par les étudiants et les enseignants du département de pédagogie du conservatoire. Cependant, l'absence d'un véritable adossement à un laboratoire de recherche en réduit la portée de cette volonté. Un tel adossement pourrait d'ailleurs renforcer la politique pédagogique de l'établissement, lui permettant non seulement d'accompagner, mais d'anticiper les pratiques d'enseignement artistiques à travers le questionnement des pratiques pédagogiques d'enseignement numérique, volet qui pour l'instant n'est pas abordé dans la formation.

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

Les étudiants inscrits dans cette formation sont très majoritairement français (95 %, en raison surtout de la spécificité française des conditions d'accès à l'enseignement, différentes du reste de l'espace européen). Le taux de réussite pédagogique est très satisfaisant car proche ou égal à 100 % depuis 2010.

De façon similaire, une enquête menée entre 2006 et 2016 par l'observatoire de l'insertion professionnelle du CNSMD montre un taux d'insertion professionnelle de 87 % (avec un taux de réponse à l'enquête de 85 %).

Cependant, on constate un faible pourcentage de diplômés enseignants titularisés dans leurs postes, conséquence directe du cadre d'emploi de la filière culture de la fonction publique territoriale.

La pédagogie de l'apprentissage collectif (à ne pas confondre avec les pratiques collectives mises en œuvre au travers de nombreux dispositifs, comme par exemple Démos) est peu présente dans le cursus de la formation.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, riche et complémentaire, est constituée des différents spécialistes nécessaires à chaque parcours. Les besoins pédagogiques du suivi du parcours étudiant sont identifiés par le responsable de la formation, le directeur du mémoire et le tuteur de stage.

Le conseil de formation, composé du responsable de la formation, de représentants des étudiants (6 à 8), de personnalités extérieures du monde professionnel (nombre non précisé), et d'anciens diplômés en activité (1), se réunit deux fois par an.

Depuis la dernière évaluation, un dispositif d'autoévaluation a été mis en place en 2015. Les résultats ont conduit

notamment à la réintroduction de week-ends de cours obligatoires, dont la nécessité pour des étudiants déjà en activité avait été sous-évaluée. Il serait souhaitable de prendre davantage en compte les attentes des futurs employeurs en organisant, par exemple, des séminaires pilotés par des chercheurs.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- L'organisation modulaire et individualisée des enseignements en accord avec la réalité de la vie professionnelle des étudiants.
- Un très bon taux de réussite.
- La qualité de l'équipe pédagogique et du suivi de la formation.

### Principaux points faibles :

- Le manque de formation sur l'apprentissage collectif, eu égard notamment aux attendus et au contexte de l'emploi.
- Le développement insuffisant des nouvelles technologies pour le développement de nouvelles pratiques pédagogiques.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est de qualité et porte une attention toute particulière à la réalité sociale et culturelle des futurs terrains d'exercice des diplômés. Le manque de continuité d'approfondissement pédagogique due à l'organisation modulaire des semestres ne semble pas affecter la formation.

Cependant, une réflexion concernant la place de l'enseignement spécialisé dans les politiques publiques serait utile dans le cadre de l'évolution de la profession. En effet, outre les remarques ci-dessus concernant les pratiques pédagogiques d'apprentissage collectif, la notion de réussite éducative globale, en lien avec l'enseignement général, revêt une importance nouvelle dans l'élaboration des politiques publiques. Il serait souhaitable d'articuler l'apprentissage de la musique dans un cadre englobant les parcours scolaires des enfants. L'insertion professionnelle serait ainsi accrue et l'emploi plus pérenne en prenant en compte l'évolution des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités (les établissements spécialisés étant financés par les collectivités territoriales, le cadre d'emploi des enseignants dépend de la filière culturelle de la fonction publique territoriale). La volonté affichée d'accompagner, mais également d'anticiper les pratiques pédagogiques, pourrait être renforcée par l'utilisation des nouvelles technologies dans le développement des nouvelles pratiques d'enseignements.

Sur le terrain de la recherche, il conviendrait également de développer les passerelles avec la recherche réalisée par certains partenaires du conservatoire, notamment dans les domaines des neurosciences, de la psychologie et de l'anthropologie. En ce sens, l'adossement à un laboratoire de recherche serait utile.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

## **Observations du Conservatoire de Paris sur le rapport d'évaluation des mentions de grade de master**

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris remercie le groupe d'experts constitué par l'Hcéres pour la qualité de son analyse des dossiers de demande de renouvellement du grade de master pour ses diplômés de 2<sup>e</sup> cycle supérieur et salue notamment la partie *Présentation* du rapport d'évaluation qui dénote une lecture particulièrement attentive des dossiers et une compréhension très fine de leur contenu.

Le Conservatoire de Paris prend acte des recommandations dans leur ensemble mais souhaite toutefois apporter quelques précisions sur certaines remarques du groupe d'experts avec lesquelles il n'est pas en totale harmonie, en particulier à propos de :

### **Avis global et Analyse détaillée**

#### **A- L'adossment à la recherche**

Le point principal plusieurs fois mentionné dans le rapport d'évaluation par le groupe d'experts, notamment pages 4, 6, 7..., concerne la recherche dont l'insuffisance du développement au Conservatoire ne permettrait pas de « répondre aux exigences de l'arrêté du 22 janvier 2014 qui exige l'adossment de tout master à la recherche au travers des activités de recherche des laboratoires propres à l'établissement ou en partenariat avec d'autres établissements. » (p.4 du rapport).

Qu'il soit permis ici au Conservatoire d'indiquer qu'il ne fait pas la même lecture de l'arrêté du 22 janvier 2014 dont l'annexe appelée « cahier des charges des grades universitaires de licence et de master » concerne tout particulièrement le type de diplômés qu'il délivre et stipule :

[...]

« Les diplômés nationaux de licence et licence professionnelle, d'une part, et le diplôme national de master, d'autre part, confèrent de plein droit à leurs titulaires respectivement le grade de licence et le grade de master. D'autres diplômés sont susceptibles de conférer le grade de licence ou de master.

Le présent cahier des charges définit le cadre et les conditions dans lesquels certains diplômés peuvent être autorisés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur à conférer le grade de licence ou le grade de master.

La décision du ministre repose notamment sur la vérification :

1. De la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme au regard :

- de son autonomie pédagogique et scientifique ;
- de la composition de l'équipe pédagogique en personnels enseignant et de recherche et en professionnels extérieurs à l'établissement garante de l'adossment recherche et professionnel ;
- de la représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures par exemple au sein d'un conseil de perfectionnement ;
- des relations formalisées avec le monde professionnel concerné ;

- d'un dispositif de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés ;
- d'une démarche qualité et de l'évaluation des enseignements ;
- d'une évaluation périodique par une instance reconnue par l'Etat.

Pour le grade de master, l'établissement est plus particulièrement invité à détailler :

- les partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire ;
- les modalités éventuelles d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat ;
- les modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus.

2. De l'organisation du cursus et des moyens d'enseignement et de formation mis en œuvre et plus particulièrement :

- l'organisation des formations sous forme de parcours, les volumes horaires d'enseignement, de travail personnel, les modalités de contrôle des connaissances ;
- la déclinaison en semestres et en unités d'enseignement et la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) ;
- les modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances et prévoyant l'évaluation des connaissances et des compétences ;
- l'équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles en lien avec les objectifs de formation ;
- le recours aux technologies de l'information et de la communication et la place du numérique dans l'organisation de la formation ;
- la place des périodes d'expérience en milieu professionnel dans la formation ;
- la délivrance du supplément au diplôme ;
- la transparence des informations sur l'offre de formation et ses contenus.

Pour le grade de master, le cursus doit notamment permettre de vérifier plus précisément :

- les moyens pédagogiques spécifiques dévolus à l'acquisition, au minimum, de la maîtrise d'une langue vivante étrangère ;
- les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche, en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale).

3. Des aptitudes et des compétences visées pour le futur diplômé :

Pour le grade de licence, l'acquisition :

- d'un socle disciplinaire ;
- des compétences transversales, notamment en informatique et en langues étrangères en vue d'une certification ;
- des compétences préprofessionnelles et professionnelles.

La mise en œuvre d'une approche par compétences, la qualité des partenariats avec le monde professionnel, la présence de modules de professionnalisation et de stages ainsi que la production de fiches RNCP de qualité seront prises en compte.

Pour le grade de master :

- la capacité à conduire, dans la discipline considérée, une démarche innovante et un projet en autonomie ;
- la capacité à conduire un projet dans un cadre collaboratif (production dans le cadre d'un travail d'équipe, projets pluridisciplinaires) et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet ;
- l'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international ;
- une initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit.

[...] »

On pourra remarquer que le Conservatoire met un point d'honneur à observer l'ensemble des éléments constitutifs de ce cahier des charges et en particulier, pour ce qui concerne la recherche :

- l'établissement dispose bien d'une « équipe pédagogique en personnels enseignant et de recherche et en professionnels extérieurs à l'établissement garante de l'adossement recherche et professionnel » ;



- le Conservatoire fait largement état dans son dossier de demande - et le comité d'experts l'a souligné - de « partenariats engagés avec des unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire », des « modalités éventuelles d'implication de ses personnels dans des travaux d'unités de recherche reconnues par l'Etat » et des « modalités d'implication de ses personnels dans des travaux de recherche soutenus. »
- le Conservatoire a précisé le plus complètement possible, ce qui là encore a été souligné par le groupe d'experts, « les modalités de mise en place de l'initiation à la recherche, en liaison avec les projets ultérieurs de l'étudiant (éventuellement, une poursuite de son cursus au niveau d'une formation doctorale) » autant que l'« initiation à la recherche et la formalisation de ce travail d'initiation en liaison avec l'équipe pédagogique et en fonction de ses projets ultérieurs, qui peut passer par différents supports de communication, dont l'écrit. »

Qui plus est, si l'établissement dispose très vraisemblablement des capacités et ressources qui lui permettraient de créer en son sein des laboratoires qui soient propres à chaque formation, il a fait délibérément et après mûre réflexion un autre choix pour deux raisons :

- d'une part parce que l'arrêté du 22 juillet 2014, comme il est démontré ci-dessus, ne l'y oblige aucunement ;
- d'autre part parce que la recherche au Conservatoire, qui imprègne totalement l'ensemble de ses formations de 2<sup>e</sup> cycle supérieur, prend des visages aussi multiples qu'il y a de parcours singuliers d'élèves.

Ainsi, est-il traité une très grande diversité de sujets - et c'est encore une fois un choix volontaire et assumé de l'établissement, dans l'intérêt constaté de ses professeurs comme de ses élèves - qui amène à solliciter un grand nombre d'experts différents issus, comme le propose l'arrêté du 22 juillet 2014, de nombreuses « unités de recherche labellisées au titre de la recherche universitaire » (IREMus (institut de recherche en musicologie) , Equipe d'accueil SACRe (Sciences, art, création et recherche), Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), Ecole des hautes études en sciences sociales...).

Parallèlement et en écho, le Conservatoire conduit, au niveau de l'institution tout entière, divers programmes de recherche comme mentionné dans le dossier de demande qui chacun agrège une équipe de recherche différente, structurée autour de chacun des projets, en collaboration avec des institutions de recherche extérieures et le plus souvent financés, à la suite de réponses à des appels à projets, par l'Agence nationale de la recherche ou des fonds ministériels.

En conclusion, la structure de la recherche au Conservatoire est réelle, même si elle ne revêt pas un visage universitaire, et elle assure un adossement efficient à la recherche de chacune des formations dans le strict respect du cahier des charges de l'arrêté du 22 juillet 2014.

## B- Relation avec l'environnement régional

Le rapport d'évaluation mentionne page 6 « que le CNSMD de Paris a peu de relations avec l'environnement régional. Un développement en région serait pourtant pertinent pour un établissement à vocation nationale. ».

Le dossier fait pourtant très largement état des partenariats extrêmement nombreux que l'établissement a développés et entretient depuis des décennies en région, tant avec les structures de diffusion qu'avec les institutions d'enseignement. Pour ces dernières, il faut insister sur l'organisation des multiples stages en conservatoires des

élèves pédagogues ou futurs directeurs ; inversement, le Conservatoire est particulièrement ouvert à l'accueil d'élèves d'autres établissements régionaux ou départementaux dans le cadre de conventions de stages ou de projets pédagogiques. Il convient également de rappeler l'invitation répétée depuis des années aux jurys des concours d'entrée ou des examens d'études de nombreux professeurs ou directeurs exerçant en conservatoires à rayonnement régional ou départemental, dont le vivier d'élèves constitue la richesse de l'institution de longue date.

### C- Mobilité internationale

Le comité d'experts relate page 6 que, « malgré l'attractivité internationale du diplôme, la mobilité internationale reste encore modeste et prend surtout la forme de séjours financés pour les programmes européens *Erasmus* et *Erasmus+* ».

Comme le précise le dossier de demande, l'établissement accueille en moyenne chaque année pour des séjours allant de six mois à un an une quarantaine d'élèves issus des établissements partenaires ; parallèlement, il « envoie » environ une trentaine de ses élèves en séjour à l'étranger pour des durées semblables.

Qu'il soit permis de préciser que l'accueil d'un instrumentiste, d'un chanteur, d'un chef d'orchestre, d'un musicien-ingénieur du son, d'un compositeur ... en provenance d'une autre institution ne consiste pas à le verser dans une classe collective mais à lui consacrer un temps individuel équivalent à celui dispensé à chaque élève « régulier » de l'établissement.

Sous ce regard, les chiffres donnés précédemment sont plus que significatifs et témoignent des capacités particulièrement dynamiques de l'institution à porter une attention soutenue à l'encadrement des élèves en mobilité internationale. Du reste, l'établissement est classé en catégorie A par l'agence Erasmus pour la qualité du suivi - pédagogique et administratif - des séjours internationaux.

En outre, si l'essentiel des échanges prennent en effet place dans le dispositif *Erasmus* et *Erasmus+* - qui proposent un financement européen -, le Conservatoire a également initié depuis plusieurs années trois partenariats outre-Atlantique avec le Cleveland Institute of music, Thomson school of music (Los Angeles) et Manhattan school (New York) pour lesquels il a obtenu, sur sa demande, un financement des séjours à l'étranger de ses élèves par la fondation Sylff.

Il convient également de mentionner ici, comme le dossier le précise, le parcours d'études EUJAM (European Jazz Master) dont le Conservatoire est un des cinq partenaires actifs et qui permet chaque année à la fois d'accueillir des élèves jazzman issus des quatre autres institutions et « d'envoyer » vers elles les élèves de l'établissement admis dans ce cursus.

Ajoutons qu'à compter de la rentrée prochaine (septembre 2018), le Conservatoire sera nouvellement partenaire d'un autre parcours européen, ECMaster (European Chamber Music Master) qui autorisera les mêmes types d'échanges pour les élèves chambristes admis dans ce parcours.

De plus, signalons que le Conservatoire a obtenu de la fondation Meyer un financement spécifique pour la mobilité de ses élèves et de la Société Générale le financement de séjour de trois semaines en Amérique du Sud et/ou en Grèce à destination des élèves de la pédagogie et formation à l'enseignement de la musique.

Enfin, des liens étroits avec les écoles partenaires internationales du Conservatoire permettent également de construire des partenariats spécifiques

d'échange/rencontre entre les classes de composition de l'établissement et celles d'autres conservatoires comme ceux de Milan et de Pékin par exemple.

## FICHES D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION

### 1- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'écriture et de composition

Liste des secteurs d'activité :

Page 1 : la fiche d'évaluation fait valoir que « la liste des secteurs d'activité et types d'emplois accessibles est rigoureusement identique pour les parcours écriture et composition ».

C'est en effet la mention obligatoire d'une fiche ROME préétablie – en l'occurrence la fiche ROME L12-02 – qui mène à citer ces métiers semblables qui toutefois revêtent une réalité différente pour les compositeurs et pour les élèves du parcours Écriture : si le secteur de la composition est tourné presque exclusivement vers la création dite « contemporaine », la pratique de l'écriture offre elle-aussi un accès à la création mais davantage orientée vers des langages idiomatiques, comme il est souligné dans le dossier.

Passerelles entre musique mixte et musique instrumentale :

Page 1 : la fiche d'évaluation indique que le parcours composition « ne précise pas les passerelles entre musique mixte et musique instrumentale. »

La fiche descriptive du parcours d'études jointe au dossier est très clair sur ce point puisqu'elle précise que tous les élèves sont formés aussi bien à l'écriture de musique instrumentale ou vocale qu'aux nouvelles technologies et, partant, à la musique mixte : c'est précisément l'identité de ce parcours qui vise à former les compositeurs aussi bien à l'écriture instrumentale « acoustique » qu'aux expérimentations les plus pointues dans le domaine des nouvelles technologies.

Progression du parcours Écriture :

Page 1 : « Les parcours ne mentionnent pas suffisamment la progression des acquis au cours de la formation. Par exemple pour le parcours *Écriture* il n'est pas indiqué si les trois disciplines principales que l'étudiant doit suivre sont abordables en parallèle ou selon un ordre particulier, ni si elles s'étalent chacune sur les cinq années ou non. »

Les fiches présentant le parcours d'études Écriture et la maquette de ce parcours, jointes au dossier, précisent, d'une part, que chaque discipline principale propose une durée d'étude de une à trois années, d'autre part, qu'elles sont tuilées entre elles au gré de l'élève sur une durée maximum de cinq années.

Insertion professionnelle et poursuite d'études :

Page 3 : « l'évaporation de 66 % des étudiants entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année du parcours *Écriture* interroge. Il n'existe pas d'analyse de ce phénomène. »

C'est dans une autre partie du dossier que cette donnée est justifiée par la présence dans le cursus d'écriture de nombreux instrumentistes venant compléter leur formation sans volonté de compléter le diplôme d'écriture ou de se spécialiser complètement en la matière. Certains d'entre eux arrêtent donc le parcours Écriture après une ou deux années de formation, sachant que leur présence au Conservatoire est motivée par la volonté d'obtenir un diplôme d'interprète de la musique et non celui d'écriture.

## 2- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'interprète de la musique

### Pratique d'orchestre

Le rapport souligne page 2 que la « pratique d'orchestre occupe une part importante en termes de volume horaire mais n'est pas assez abordée sous l'angle des futurs recrutements. On regrette qu'en parallèle des stages au sein des orchestres, une formation spécifique aux concours d'orchestre (traits, déchiffrages, travail de pupitre) ne soit pas prévue dans le cursus. De même, une partie importante du répertoire d'orchestre pourrait être jugée lors des récitals de fin de semestre. De manière générale, le dossier n'est pas assez clair sur la préparation aux concours de recrutement dans les orchestres. »

Le travail des traits d'orchestre, le déchiffrage et le travail au pupitre est réalisé en 1<sup>er</sup> cycle supérieur dans les cours de lecture à vue et est acquis à l'issue du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur de musicien professionnel (DNSPM).

De plus, en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles supérieurs, des concours blancs spécifiques sont organisés pour préparer les élèves aux concours de recrutement dans les orchestres :

- tous les instruments sont concernés ;
- les conditions du concours sont reproduites à l'identique (tirage au sort de l'ordre de passage, paravent, interprétation des traits assis, jury professionnel...);
- un entretien-conseil suit l'examen.

Au sein du département de musique ancienne, la programmation tout entière est conçue pour permettre aux élèves de rencontrer des chefs d'orchestres issus de tous les courants de la pratique historiquement informée, lesquels chefs seront les employeurs potentiels des élèves à la fin de leurs études, ce que l'expérience a démontré.

## 3- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicien ingénieur du son

### La recherche

La fiche d'évaluation indique page 5 « un manque de lisibilité de l'activité de recherche au sein de la formation » ; il faut « encourager l'ancrage de l'activité de recherche en envisageant la création d'un laboratoire permettant l'accueil de doctorant ».

Cf. à ce sujet le point A- L'adossement à la recherche évoqué page 1 de ce document

La recherche est totalement intégrée aux enseignements et aux objectifs de la formation supérieure aux métiers du son : la capacité à développer et structurer une démarche de travail rigoureuse dans un domaine de recherche original est un des objectifs principaux de la formation. Chaque année sont mis en avant des travaux de recherche particulièrement significatifs des élèves musiciens-ingénieurs du son par le biais de soutenances publiques, de publications et de présentations dans le cadre de conventions européennes ou américaines, par exemple celles de Audio Engineering Society (AES). Il est du reste prévu que les versions numériques des mémoires de la formation soient disponibles en ligne dès l'ouverture du nouveau site internet du Conservatoire (échéance hiver 2018-19).

Le caractère « transdisciplinaire » de cette formation musicale, scientifique et technique, la richesse de l'offre de spécialisation ainsi que l'individualisation des parcours se traduit aujourd'hui par une très grande variété des sujets de recherche traités. On notera en conséquence la très grande diversité des partenaires sollicités ces dernières années pour encadrer, suivre et orienter ces travaux, toujours

conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014, puisqu'il convient de garantir la mise en relation de nos élèves avec des experts très différents.

Ainsi, comme pour chacun de ces parcours, l'établissement s'appuie sur un grand nombre de structures de rattachement des chercheurs impliqués (Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), Lam (laboratoire d'acoustique musicale), Ecole des hautes études en sciences sociales...) plutôt que sur un laboratoire interne spécialisé. Notons par ailleurs que, si beaucoup de laboratoires sollicités acceptent sans difficulté d'accompagner nos élèves dans cet apprentissage par la recherche, certains élèves préfèrent se tourner parfois vers d'autres structures d'encadrement en complément des organismes de recherche publics pour le développement de sujets spécifiques et originaux en recherche appliquée et en développement qui aboutit à la mise en place de nombreux partenariats avec les secteurs de l'industrie (sonorisation, audio 3D, composition à l'image, réseaux audio IP, secteurs du jeu vidéo, Réalité virtuelle).

Mobilité entrante et sortante spécifique à la Formation supérieure aux métiers du son

A titre d'exemple, la formation supérieure aux métiers du son accueille à la rentrée prochaine trois élèves en échange et « envoie » trois élèves de 4<sup>e</sup> année en séjour à l'étranger, soit un taux supérieur à 37% des effectifs concernés, témoin d'une attractivité significative de la formation pour des profils d'élèves issus d'écoles présentées comme équivalentes en Europe. Comme il a été mentionné plus haut (Cf. C- Mobilité internationale page 4), la capacité d'accueil et de sortie des élèves est difficile à renforcer compte tenu de l'encadrement individuel qui leur est prodigué.

#### 4- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie

Caractère très généraliste de la mention Musicologie :

Le rapport souligne que l'offre spécifique du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie du Conservatoire n'entre pas dans la concurrence, et peut donc être considéré comme non redondant en contenus et en niveau d'enseignement avec d'autres formations nationales de même nature.

Parallèlement, le rapport insiste pour que ce diplôme soit spécialisé, avec précision de la spécialisation dans l'indicatif de la mention du diplôme ; on peut remarquer dès lors que ce diplôme « spécialisé » ne manquera pas d'entrer en concurrence nationale avec d'autres formations de même type au risque de saturer l'offre et de la déséquilibrer : mais principalement et là encore, le Conservatoire a fait un autre choix qui consiste à proposer aux côtés de l'offre universitaire nationale un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur généraliste et polyvalent de haut niveau.

Cette formation « généraliste » n'exclut en rien la recherche dans un domaine spécialisé à l'occasion de la rédaction des mémoires exigés dans le parcours. La mention généraliste du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie n'exclut pas non plus des dominantes historienne, esthétique, analytique, en métiers de la culture musicale/médiation... selon les récompenses et les mentions obtenues et autorise la poursuite dans un doctorat par nature spécialisé.

Progression des deux cycles

Le rapport stipule que la progression des deux cycles du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de musicologie est mal définie. Or, l'organisation en un seul cycle de cinq ans maximum de la formation est, pour des raisons historiques et disciplinaires, composée des approches essentielles et fondatrices que sont l'histoire de la musique occidentale, l'analyse musicale et l'esthétique, enseignées dans les trois classes d'érudition et dans la classe pratique *Métiers de la Culture musicale* : leurs objectifs et

contenus intellectuels, approfondis et réflexifs, fondés sur la recherche et une vaste culture, sur des savoir-faire techniques et des principes méthodologiques exigeants ne permettent pas une progression étagée en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles. Cependant, cette formation de musicologie s'adresse à tous sur concours, sans barrière de diplôme minimal et se situe aisément à la suite de tous les parcours de l'enseignement musical prodigué à la fois dans les conservatoires, les collèges, les lycées et à l'université. La mise à niveau et la complétude de la culture musicologique parfois nécessaire selon la provenance des élèves et leur formation initiale est rendue possible par la flexibilité, la capitalisation, la mutualisation et la complémentarité des cours optionnels. Le parcours favorise largement la créativité et l'autogestion par chaque élève de sa progression pédagogique.

## 5- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Pédagogie et Formation à l'enseignement de la musique

### Pédagogie de l'apprentissage collectif

Le rapport relève que la pédagogie de l'apprentissage collectif est peu présente dans le cursus de la formation : ce type de pédagogie est abordé longuement et en profondeur dans le cadre des sciences de l'éducation. Il gagnera à être également développé dans les cours pratiques dispensés par les professeurs de didactique des instruments : c'est aujourd'hui une préoccupation de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

### Place de l'enseignement spécialisé dans les politiques publiques


Le rapport indique page 3 qu'une « réflexion concernant la place de l'enseignement spécialisé dans les politiques publiques serait utile dans le cadre de l'évolution de la profession » : la place de l'enseignement spécialisé dans les politiques publiques et notamment l'articulation de l'apprentissage de la musique dans un cadre englobant les parcours scolaires des enfants sont abordées de façon très détaillée à différents moments du cursus, notamment dans le module « direction d'équipe » qui aborde la question des politiques publiques par l'interventions d'élus et de responsables culturels ; dans ce même module, des études de cas permettent aux élèves de réfléchir à l'enseignement spécialisé en liaison avec le cadre scolaire ou périscolaire et des projets pédagogiques sont également menés dans ces cadres scolaire ou périscolaire. Enfin, tous les élèves suivent lors de leur formation de musicien au Conservatoire de Paris le module « Initiation à la pédagogie » qui invite en qualité d'intervenants des directeurs d'établissements ou des enseignants particulièrement engagés dans des actions insérant l'apprentissage de la musique dans une politique éducative globale.

### Adossement à un laboratoire de recherche

Concernant cette question, il peut être utile de noter la présence dans l'équipe pédagogique de la formation d'un professeur fraîchement nommé à l'Université d'Aix-Marseille en didactique des arts - 70<sup>e</sup> section (Sciences de l'éducation), ainsi que la présence d'un directeur de recherche du CNRS dans le domaine de l'anthropologie.

Fait à Paris le 2 juillet 2018

Bruno Mantovani, directeur





2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)